



HAL
open science

La question des Russes du proche-étranger en Russie (1991-2006)

Marlène Laruelle

► **To cite this version:**

Marlène Laruelle. La question des Russes du proche-étranger en Russie (1991-2006). Les Études du CERI, 2006, 126, 41 p. <hal-05038378>

HAL Id: hal-05038378

<https://sciencespo.hal.science/hal-05038378v1>

Submitted on 17 Apr 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Les Études du CERI
N° 126 - juin 2006

**La question des Russes du proche-étranger
en Russie (1991-2006)**

Marlène Laruelle

La question des Russes du proche-étranger en Russie (1991-2006)

Résumé

Au moment de la chute de l'URSS, environ 25 millions de Russes se retrouvent soudain hors des frontières de la Fédération. Cette diaspora russe est défendue par différents lobbies basés à Moscou qui peuvent avoir un simple statut associatif ou disposer d'une reconnaissance institutionnelle importante au sein du Parlement, de certains ministères ou du gouvernement de Moscou. Le thème diasporique a connu une profonde évolution dans l'espace politique russe : au début des années 1990, il était considéré comme une revendication nationaliste provenant de milieux marginaux, puis il a peu à peu été repris par l'Etat jusqu'à faire aujourd'hui partie du « politiquement correct ». En quinze ans, les institutions de défense des droits des Russes ont réussi à assurer leur institutionnalisation et à se garantir un certain espace d'influence sur les législations concernant l'aide apportée par la Fédération à sa « diaspora ». La multiplicité terminologique employée pour définir ce phénomène révèle les enjeux identitaires sous-tendus par la question diasporique, l'usage – juridiquement impropre – du terme de « compatriote », mais également l'ethnisation des discours sur la question, et les efforts de l'administration pour développer de nouvelles conceptions, dépolitisées, de la diaspora russe et de sa place en Russie.

Russians in Russia's « Near Abroad » (1991-2006)

Abstract

When the USSR collapsed, about 25 million Russians suddenly found themselves outside the Federation borders. This Russian diaspora has since then been defended by various lobbies based in Moscow. Some have simply the status of an association; others enjoy considerable institutional recognition in Parliament, various ministries or the executive in Moscow. The diaspora theme has undergone a profound evolution in the Russian political space: during the early 1990s it was first considered as a nationalist demand initiated within marginal circles, and since then has progressively been taken up by the state as a “politically correct” stance. In the space of 15 years, organizations defending the Russian diaspora's rights have managed to become totally institutionalized and have gained influence on legislation regarding federal aid to the diaspora. The wide variety of terminology used to name this phenomenon, the use of the word 'compatriot' (judicially improper), the ethnicisation of the discourse, as well as the administrative efforts made to develop new and depoliticized conceptions of the Russian diaspora all show the underlying identity issues behind the diaspora question.

La question des Russes du proche-étranger en Russie (1991-2006)

Marlène Laruelle

Woodrow Wilson International Center for Scholars (Washington DC)

Lors de la chute de l'Union soviétique, nombreux sont ceux qui, en Occident comme en Russie, s'inquiètent de l'existence d'une « diaspora » d'environ 25 millions de personnes s'étant déclarées de nationalité russe lors du dernier recensement soviétique de 1989. Or si ces Russes constituent bien la première diaspora d'ex-URSS, ils ne sont pas les seuls. Plus de 15 autres millions d'individus ont en effet un passeport sur lequel figure la mention d'une nationalité qui n'est pas celle du nouvel Etat dans lequel ils vivent. La Russie a connu, depuis le XIX^e siècle et tout au long de la période soviétique, d'importantes vagues d'émigration, et la « renaissance » de la Fédération signale également le développement d'une réflexion renouvelée sur cette diaspora plus ancienne, estimée à environ 10 millions de personnes.

En 1991-1992, la question se pose principalement en termes diasporiques, mais l'importance imprévue des flux migratoires va rapidement modifier la donne, et les débats sur la diaspora vont se fondre intrinsèquement dans ceux sur la politique migratoire de la Fédération. De pays d'émigration, la Russie est devenue pays d'immigration et va accueillir plus de 10 millions de personnes sur son sol entre 1990 et 2003. Parmi eux, 8 millions viennent de l'ex-URSS et 5 millions sont des Russes « ethniques ». Ce chiffre est plus élevé encore si l'on prend en compte tous ceux qui appartiennent à des peuples disposant d'un

statut d'autonomie nationale en Russie¹. Au tournant de la décennie 2000, l'émigration des Russes « ethniques » perd une partie de son importance face à l'arrivée massive d'autres nationalités (Azéris, Tadjiks, Kirghizes, Ouzbeks) et de migrants extérieurs au monde postsoviétique (Chinois, Vietnamiens, Turcs, Afghans). La question des clandestins, estimés à plusieurs millions (de 1,5 à 6 millions), complique également un débat déjà peu serein.

Alors que, historiquement, la dispersion des Russes à l'est et au sud des frontières des principautés russes avait signifié leur prééminence politique sur les populations conquises, la « minorité impériale » est aujourd'hui devenue simple « minorité nationale », prise dans des rapports complexes de discrimination au sein de nouveaux Etats qui affirment tous être unitaires et porteurs de l'identité de la seule nation éponyme. En Russie, la création de l'objet « diaspora » a permis de présenter le pays comme une patrie ethnique – une terminologie jusqu'à présent inexistante dans les réflexions sur l'identité nationale – mais également de justifier une certaine ingérence dans les politiques intérieures des Etats voisins. Ainsi, la Fédération n'a-t-elle pas hésité à jouer la carte du chantage et de la défense des Russes de l'étranger lorsque ses relations avec les pays concernés étaient conflictuelles (Ukraine, pays baltes, Moldavie, Géorgie, etc.), alors qu'elle se désintéressait des Russes vivant dans des Etats avec lesquels ses relations étaient bonnes, tel le Kazakhstan. La politique russe envers la question diasporique est donc à géométrie variable. La politique migratoire est elle aussi sélective, et deux logiques contradictoires se font concurrence en termes de traitement de la « question russe » à l'étranger : soit une logique de politique étrangère invitant à soutenir les diasporas dans leur pays dans l'espoir qu'elles deviennent l'un des leviers de l'influence russe dans la région, soit une logique d'immigration appelant au « retour » massif et organisé des Russes dans une Fédération en pleine crise démographique.

Nous voulons ici présenter les différents lobbies qui travaillent sur la question diasporique et prônent aussi bien la défense des Russes dans les pays de la CEI et dans les Etats baltes, qu'une politique de « retour » massif et organisé par Moscou. Ces groupes d'intérêt peuvent avoir un simple statut associatif ou disposer d'une reconnaissance institutionnelle importante au sein de la Douma, de certains ministères ou du gouvernement de Moscou. Ces différences de statut sont en réalité atténuées par le fait que ce sont bien souvent les mêmes activistes qui travaillent dans le domaine associatif et au sein des structures administratives officielles.

Pour la clarté du débat, il est nécessaire d'introduire en français les nuances que la langue russe propose entre une définition linguistique, ethnique et culturelle de la russité (*russkij*) que nous traduirons ici par « russe » et une définition étatique et civique de l'adjectif russe (*rossiskij*), que nous traduirons ici par « russe ».

¹ Voir A. De Tinguay, *La grande migration. La Russie et les Russes depuis l'ouverture du rideau de fer*, Paris, Plon, 2004, p. 368.

L'ÉVOLUTION DU THÈME DIASPORIQUE DANS L'ESPACE POLITIQUE RUSSE : DU MARGINAL AU « POLITIQUEMENT CORRECT »

Les premières années suivant la chute de l'URSS : la peur de « l'impérialisme verbal » ?

La politique de Moscou envers les Russes du proche-étranger peut se diviser chronologiquement en plusieurs phases. La première, qui s'étend de 1991 à la fin de l'année 1992, est dominée par les partisans d'une vision « atlantiste » de la politique russe, pour qui la question diasporique ne constitue pas une priorité. La création du Service fédéral des migrations durant l'été 1992 signale l'inquiétude du pouvoir à l'égard des flux migratoires qui commencent à s'amplifier, mais sans que la question du statut spécifique des Russes du proche-étranger ne soit évoquée en tant que telle. En effet, dans les toutes premières années qui suivent la disparition de l'Union soviétique, le sujet de la diaspora est considéré comme en partie « tabou » dans les milieux du pouvoir eltsinien. Parmi les dirigeants, personne ne souhaite que la nouvelle Russie apparaisse comme une puissance vindicative, incapable d'accepter le démembrement de l'espace soviétique. Par ailleurs, une telle approche serait contraire à la volonté eltsinienne de se débarrasser des républiques du Sud, considérées comme arriérées économiquement et laissées aux mains de mafias locales. Elle mettrait également à mal le discours invitant les dirigeants locaux à s'emparer du maximum de souveraineté et signifierait une nostalgie pour l'Union soviétique qui n'est pas de mise chez un président de Russie qui a tant lutté contre Mikhaïl Gorbatchev.

Une deuxième phase se dessine de la fin de 1992 aux événements de l'automne 1993 qui opposent Boris Eltsine au Parlement. Pour déloger la centaine de députés conservateurs et leurs partisans armés retranchés au sein de la Maison blanche, Boris Eltsine envoie les forces armées prendre d'assaut la Douma et fait adopter, à la fin de 1993, une nouvelle Constitution qui augmente considérablement les pouvoirs présidentiels. Le vote d'une loi restrictive sur la citoyenneté en Estonie, le conflit moldave et le sécessionnisme de la Transnistrie, tout comme les tensions avec l'Ukraine autour du statut de la Crimée, aiguïssent les oppositions internes sur cette question. Alors que les opposants à Boris Eltsine agitent la carte de l'abandon, par le pouvoir, de toute défense des Russes, le Président et ses proches sont peu à peu obligés d'évoquer plus clairement leur intérêt pour la situation des Russes du proche-étranger. Par ailleurs, la Russie revendiquant le statut de successeur de l'Union soviétique, certains cercles officiels l'invitent à offrir sa citoyenneté à tous ceux qui en font la demande. La question d'un engagement militant de la Russie en faveur de la diaspora contribue donc à aggraver les oppositions entre le Parlement et la présidence.

La troisième phase, qui va de l'hiver 1993 à l'hiver 1995, est marquée par le succès de Vladimir Jirinovski et du Parti communiste aux élections législatives, succès qui oblige le pouvoir à une certaine surenchère sur la question diasporique et à la rédaction des premiers textes officiels sur le sujet. Ainsi, jusqu'en 1994, les hautes figures du ministère des Affaires étrangères interrogées sur cette question répondent le plus souvent que les droits des Russes du proche-étranger sont garantis par les législations internationales auxquelles les nouveaux Etats ont souscrit, et que la Russie ne voit pas en eux une cinquième colonne de son

influence dans la région. Toutefois, Andreï Kozyrev, ministre des Affaires étrangères de 1990 à 1996, tout comme Boris Eltsine lui-même, évoquent régulièrement leur souhait de voir l'Etat russe soutenir ses compatriotes. Le Président rappelle même à de nombreuses reprises que la Russie est prête à accueillir tous ceux qui souhaitent rentrer. Ce discours reste néanmoins très ambigu et les activistes de la question diasporique ne pardonneront jamais à Evgueni Primakov, par exemple, de s'être refusé à rencontrer les représentants des Russes et d'avoir affirmé qu'il n'y avait pas de « question russe » dans ce pays, lors d'une visite effectuée au Kazakhstan en 1996 en tant que ministre des Affaires étrangères.

Dans la première moitié des années 1990, le thème de la diaspora est aux mains des seuls milieux nationalistes. L'intérêt de ces derniers pour la question des Russes vivant hors de la Fédération n'est pas nouveau. Dès les années 1970 en effet, le nationalisme russe s'est développé dans certains milieux intellectuels autour d'un discours présentant le peuple russe comme la victime de la volonté impériale soviétique, qui aurait accepté qu'il soit dépecé et épuisé au service des autres nations soviétiques. Ce discours victimaire s'est vu renforcé dans les années 1980 avec le renversement des flux migratoires et des évolutions démographiques qui annonçait la domination quantitative de certains peuples éponymes face aux Russes. Alors que ce discours nationaliste était nettement ethnocentré, proposant une définition restrictive de la russité et s'opposant à l'expérience soviétique en tant qu'empire, les événements de 1991 et la disparition de l'URSS invitent à un réajustement paradoxal. Les nationalistes ethnocentrés et anti-impériaux se trouvent soudain soutenus dans leurs revendications par des nostalgiques de la puissance soviétique souhaitant défendre les Russes du proche-étranger comme symboles de l'empire, et les deux argumentations, jusqu'alors opposées, n'ont cessé depuis de rester imbriquées.

Défenseurs de l'unité soviétique, communistes et nationalistes

Dès l'automne 1989, à la faveur de la libéralisation politique gorbatchévienne, plusieurs fractions parlementaires se constituent au sein du Soviet suprême et tentent de préserver l'unité de la structure soviétique. C'est par exemple le cas du Groupe parlementaire de Russie, créé à l'initiative de Sergeï Vasiliev et de Nikolaï Pavlov. Même si tous deux sont favorables à l'hégémonie, au sein du groupe, d'un certain nationalisme russe, la fraction reste aux mains des patriotes soviétiques, plus inquiets du risque de démembrement du pays que du statut des Russes dans les républiques les plus autonomistes. Il en va de même au sein du club Russie, qui regroupe des députés procommunistes de la RSFSR (République socialiste fédérale soviétique de Russie) et qui a été actif en 1989 et durant la première moitié de l'année 1990.

Au sein de cette mouvance soviétophile, la structure la plus importante est le mouvement Union. Créé de manière informelle en 1988 par des députés russes de républiques fédérées – comme Viktor Alksnis pour la Lettonie, Evgeni Kogan pour l'Estonie et Iouri Blokhin pour la Moldavie –, le groupe accueille des parlementaires aux opinions politiques diverses mais qui partagent tous la même volonté de préserver la structure fédérale de l'URSS. En février 1990, le mouvement se transforme en un groupe parlementaire et se fixe comme objectif principal la défense des Russes dans les autres républiques. Réussissant à regrouper

plus de 500 députés, il devient rapidement l'une des forces politiques majeures du Soviet suprême et prône alors une troisième voie, favorable au passage à l'économie de marché proposé par Gorbatchev, mais également au maintien des acquis du socialisme. Durant l'été 1991, face à l'effondrement des stratégies de maintien d'une structure soviétique unifiée, le groupe Union tente de devenir un courant politique dont Alksnis prend la tête, mais le mouvement échoue et disparaît rapidement en 1992. Cette tentative d'élaboration d'une nouvelle idéologie impériale sans références communistes sera par la suite poursuivie au sein du Front de salut national, puis, en 1996, par l'Union nationale-patriotique de Russie. Elle se retrouvera également au sein de l'Union nationale russe de Sergueï Babourin, organisation créée en 1991 dans le but de maintenir l'Union soviétique, et institutionnalisée en parti politique en 1994, avec officiellement 50 000 membres et un journal, *Vremia*. En 1993, Babourin tente de faire passer une première législation en faveur des compatriotes, mais les événements de l'automne liquident cette première Douma sensible à la question diasporique, ce qui reporte les discussions sur le sujet de près de deux ans.

Malgré de nombreux efforts pour maintenir une structure politique qui unirait aussi bien les communistes que les nationalistes de diverses mouvances et tous les « étatistes », le spectre idéologique se scinde rapidement en de multiples partis qui défendent, de manière directe ou indirecte, et plus ou moins virulente, les Russes vivant dans ce qui est dorénavant défini comme le « proche-étranger ». Toutes les structures partisans de la mouvance nationaliste ont joué la carte de la défense des Russes, qu'il s'agisse des partis politiques bien établis bénéficiant d'une représentation au Parlement – comme le Parti communiste de la Fédération de Russie, dirigé par Guennadi Ziouganov, ou le Parti libéral-démocrate de Russie, dirigé par Vladimir Jirinovski – ou des petits groupuscules qui se trouvent hors du champ électoral : c'est par exemple le cas de l'Unité nationale russe d'Aleksandr Barkachov, du Parti national républicain de Russie dirigé par Nikolaï Lyssenko, ou bien encore de l'Union nationale russe d'Alekseï Vdovin et de Konstantin Kassimovski. Le parti le plus engagé sur la question des Russes du proche-étranger reste le Parti national-bolchevik d'Edouard Limonov, qui n'a jamais caché sa préférence pour une solution impériale, s'est fait remarquer par ses actions militantes en Lettonie et en Ukraine, et a fomenté plusieurs tentatives de soulèvement au Kazakhstan autour des milieux cosaques.

Cependant, l'argument d'une défense des Russes du proche-étranger ne peut être considéré comme central dans l'idéologie de tous ces partis, et leur présence sur la scène politique russe se fonde sur des revendications strictement internes à la Fédération. Par ailleurs, même s'ils accordent de l'importance aux Russes de l'extérieur, ceux-ci ne sont qu'un sujet de débat parmi d'autres et ces partis n'ont pas réellement de liens, et encore moins de représentations de cette diaspora russe en leur sein. C'est en cela que se dissocie le Congrès des communautés russes qui, pour la première fois, se donne pour objectif unique la défense des Russes de la diaspora et se veut l'organe de leur représentation en Russie.

1993-1995, le Congrès des communautés russes

Le Congrès des communautés russes, ou KRO, est créé au cours de l'automne 1992 par Dmitri Rogozin et tient son premier congrès en mars 1993 avec près de 400 délégués représentant diverses associations culturelles de Russie comme du proche-étranger. Il est l'héritier d'une précédente association, l'Union de la renaissance de la Russie, qui se définissait comme « l'union des jeunes leaders de partis du centre droit », et dont la sensibilité n'était pas celle des premières associations nostalgiques de l'URSS mais au contraire celle de la mouvance monarchiste et orthodoxe. Le deuxième congrès a lieu en janvier 1994 et réunit 1 800 personnes représentant près d'une cinquantaine d'associations dites « communautés russes » venues des différentes républiques. Plusieurs personnalités officielles y participent, dont le porte-parole de la Douma Ivan Rybkin, des membres du gouvernement, ainsi que Sergei Chakhraï, conseiller de Boris Eltsine partisan de la libéralisation économique et coauteur de la Constitution de 1993, qui est hué par la salle.

En février 1995, le mouvement est enregistré par le ministère de la Justice, et le troisième congrès, en avril de la même année, marque la transformation du KRO en parti politique, présidé par Iouri Skokov, alors à la tête de la fédération des producteurs de Russie. Parmi les membres du conseil du mouvement, on note le général Aleksandr Lebed, Konstantin Zatulin et Sergeï Glazev, économiste libéral du premier gouvernement eltsinien qui s'est rapidement rapproché du Parti communiste et souhaite alors un modèle plus social-démocrate pour la Russie. Relativement puissant dans les années 1993-1995, le Congrès entend se présenter aux élections législatives de 1995. Il adhère dans un premier temps, avec l'Union des Cosaques et le Parti socialiste des travailleurs, au bloc électoral Patrie, qui n'est pas validé par la commission électorale, puis se présente au travers du bloc Union des peuples de Russie, emmené par Iouri Skokov et Aleksandr Lebed, alors à l'apogée de son influence. Néanmoins, le mouvement n'atteint pas les 5 % nécessaires à une représentation à la Douma et les leaders du Congrès retournent alors à la seule question de la défense des Russes du proche-étranger. Sans projet de restauration de l'URSS, ils ne souhaitent pas le retour des Russes en Russie mais leur maintien dans les républiques en tant que citoyens égaux en droits aux populations éponymes. Le Congrès se focalise tout particulièrement sur la Crimée, la Biélorussie et le Kazakhstan, et espère la création d'un « cordon sanitaire » de Cosaques entre la Russie et l'Asie centrale.

Le Congrès développe un discours classique sur le communautarisme russe, l'*obchtchina* étant appréhendée comme la forme d'organisation sociale naturelle de la russité. Le nationalisme est donc conçu comme un phénomène positif et nécessaire, « l'instinct d'autopréservation de la nation »². A ce titre, le Congrès dispose d'une place complexe au sein des mouvances nationalistes : il n'est pas obsédé par la question juive comme les mouvements les plus radicaux ; il n'est pas monarchiste car il place le renouveau culturel de la nation avant celui de l'Etat ; il n'est pas ultraorthodoxe car il ne croit pas en la nécessité d'une religion d'Etat, le nationalisme étant en lui-même l'idéologie séculière dont a besoin

² Voir l'article de D. Rogozin paru dans la revue *Moskva*, n°7, 1994, pp. 117-122. Toutes les citations de cette Etude ont été traduites par l'auteur.

la Russie ; il n'a pas de nostalgie pour l'Union soviétique, perçue comme une occidentalisation de la Russie ; il ne croit pas aux liens de sang puisqu'il affirme que les petits peuples de l'empire sont appelés à devenir des Russes à part entière ; enfin, il ne condamne pas les principes démocratiques en eux-mêmes. Ces nuances d'appréciation qui différencient le Congrès des communautés russes des partis nationalistes les plus radicaux sont à noter, car elles se retrouveront en grande partie, à partir de 2003, dans le mouvement Rodina, comme nous le verrons plus loin.

Le Congrès ne cache donc pas ses paradoxes : dans ses statuts de 1995³, il se donne pour but « la réalisation des droits civiques et socio-économiques de la population russe des sujets de la Fédération », sous-entendant que son objectif est la limitation des droits des peuples allogènes de Russie en faveur de ceux des Russes, perçus comme une minorité brimée au sein même de la Fédération. La déclaration programmatique du mouvement va cependant plus loin dans sa volonté d'influencer les nouveaux Etats indépendants en exigeant « le droit de la nation russe à son unification dans un Etat uni sur son territoire historique, à la renaissance de la puissance de la patrie, au bien-être et à l'épanouissement de tous les peuples de Russie ». L'idéologie du Congrès a été formulée dans le « Manifeste de la renaissance de la Russie » et la « Déclaration des droits des compatriotes », deux documents adoptés lors du deuxième congrès du mouvement qui s'est tenu à Moscou le 30 janvier 1994. Le second servira de modèle à l'oukase présidentiel « Sur les mesures pour la défense des droits des compatriotes russiens » même si, officiellement, le Congrès n'a joué aucun rôle dans la formulation de la première loi russe sur les compatriotes.

La seconde moitié des années 1990 et la reprise du thème diasporique par l'Etat

Les initiateurs d'une focalisation sur les Russes du proche-étranger ne sont donc pas les pouvoirs publics, mais l'opposition politique et le monde médiatique. Les autorités reprennent cependant le thème et, dans la seconde moitié des années 1990, contrent l'opposition sur ce terrain en créant plusieurs structures administratives consacrées à la question et en organisant un début d'aide matérielle en faveur de ladite diaspora. Dès 1994, la Douma vote une première déclaration officielle sur les compatriotes, fortement inspirée de celle proposée par le Congrès des communautés russes. L'année suivante, la politique étatique en direction des compatriotes se voit octroyer un budget fédéral spécifique, qui, en 2005, atteindra les 300 millions de roubles. Il finance principalement des mesures scolaires (envoi de manuels russes aux écoles russophones du proche-étranger), de soutien médical et d'aide sociale aux plus pauvres des Russes de la CEI et des pays baltes. Cet engagement de l'Etat sur la question diasporique reste néanmoins limité. Ainsi, en 1997, un projet de loi sur « la politique de l'Etat russe à l'égard des relations avec les compatriotes de l'étranger »⁴, qui

³ On consultera le texte sur le site Internet : http://www.rau.su/observer/N18_94/18_21.htm

⁴ *Itogovye materialy, Kongress sootchestvennikov prozhivajushchix za rubezhom*, Moscou, Drofa, 2001, p. 6.

définit des droits très précis aux compatriotes, suscite de virulentes oppositions entre députés communistes et libéraux à la Douma. Le Conseil de la Fédération condamne le texte et Boris Eltsine oppose son veto au projet : il considère que les résolutions proposées représentent une ingérence dans les affaires intérieures des pays voisins et s'inquiète que cette loi suscite d'importantes vagues de migrations en direction de la Russie.

L'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine, élu président en mars 2000, permet un certain réajustement du discours public sur la question. Dès ses premiers mois au pouvoir, il mentionne le danger démographique qui guette la Russie et affirme que celle-ci est menacée d'extinction, des propos qu'il reprendra à de nombreuses reprises. En 2001 est adoptée la « Conception sur le développement démographique de la Russie 2001-2015 », qui définit l'immigration comme l'une des priorités du pays. La venue de Poutine au premier Congrès mondial des compatriotes vivant à l'étranger, en octobre 2001 à Moscou, est saluée par les milieux nationalistes, qui interprètent ce geste comme un signal envoyé dans leur direction par le nouvel homme fort du pays. Poutine y tient en effet un discours musclé, affirmant que « la Russie est intéressée par le retour des compatriotes de l'étranger », et propose un bilan critique des efforts menés par l'Etat en la matière.

« Sur les dix années écoulées de travail avec les compatriotes, l'Etat a fait trop peu, on peut même dire si peu que cela en est inacceptable (...) Il y a eu des insuffisances évidentes du côté des pouvoirs officiels, du côté de l'Etat, et jusqu'à aujourd'hui, il y a des vides dans la législation, et les lois adoptées jusqu'à présent sont incomplètes, embrouillées, et parfois, elles ne sont tout simplement pas appliquées »⁵.

Ce discours favorable au « retour » des Russes en Russie est repris par son Premier ministre de l'époque, Mikhaïl Kassianov, qui certifie lui aussi à plusieurs reprises que la Russie a besoin d'une forte politique migratoire et de nombreux migrants légaux. La question diasporique devient dès lors un thème régulier des discours poutiniens. En juillet 2004, devant le Conseil de sécurité de la Fédération, le Président demande par exemple que la défense des droits des compatriotes s'organise dans le cadre juridique de la CEI. En 2005, il donne son accord à l'organisation d'un deuxième Congrès mondial des compatriotes, ce qui est, une fois encore, très apprécié par les activistes de la question diasporique. Cette réhabilitation d'un thème considéré comme politiquement incorrect dans la première moitié des années 1990 ne signifie cependant pas que la tête de l'Etat russe ait réellement souhaité mettre en œuvre une politique engagée en matière de défense et de rapatriement des Russes du proche-étranger. Elle relève avant tout du domaine rhétorique et fait partie du processus d'élaboration d'un discours patriotique en cours en Russie. L'intérêt de Poutine pour la question diasporique signale toutefois combien, en une quinzaine d'années, le thème des Russes du proche-étranger a évolué et est passé de la marginalité des milieux nationalistes et nostalgiques de l'URSS au discours politiquement correct des hauts fonctionnaires de l'Etat.

⁵ *Ibid.*

Le parcours de Viktor Alksnis et de Dmitri Rogozin : de la marginalité à Rodina

Pour illustrer ce processus, on évoquera ici rapidement la carrière de deux figures de proue de la question diasporique, Viktor Alksnis et Dmitri Rogozin, qui ont su se construire une carrière politique en partie fondée sur la question des Russes du proche-étranger et ont réussi à ancrer ce thème à la Douma, en particulier grâce au parti Rodina.

Viktor I. Alksnis, originaire de Lettonie et ancien ingénieur militaire dans la flotte de la Baltique, a été membre du Parti communiste d'Union soviétique, le PCUS, de 1974 jusqu'à son interdiction en 1991. Très rapidement opposé à l'indépendance des pays baltes, il fut l'un des fondateurs du mouvement Union et accusa Mikhaïl Gorbatchev et Edouard Chevarnadze de vouloir détruire le pays. En décembre 1991, il participa activement au congrès fondateur de l'Union nationale russe de Sergeï Babourin et fut, par la suite, l'un des leaders du Front de salut national. En septembre 1993, il prit position en faveur du Parlement contre Boris Eltsine et se rapprocha alors d'Aleksandr Routskoï et de son mouvement Grande puissance, dont il fut élu secrétaire du Comité national. En 1996, il fut élu numéro deux du parti de Babourin et participa un temps aux publications d'Aleksandr Dugin autour de l'idéologie eurasiste. Député dans la troisième Douma, il décida, en 2001, de suivre Babourin dans son nouveau parti, Volonté nationale, dont il fut ensuite nommé vice-président, et élu en son nom aux élections de décembre 2003.

La seconde figure rélévatrice de cette évolution est Dmitri Rogozin. En février 1992, Rogozin fut élu membre du présidium de l'Assemblée nationale de Russie, où se retrouvaient plusieurs organisations patriotiques comme l'Union des troupes cosaques de Russie, le Parti national républicain de Nikolaï Lyssenko et le Mouvement chrétien démocrate russe. Il adhéra ensuite à l'Union pour la renaissance de la Russie, dont il devint président en octobre 1993. La même année, il trouva une niche sociale plus stable, au sein du Congrès des communautés russes, dont il fut l'un des principaux leaders aux côtés de Iouri Skokov. Dans la seconde moitié des années 1990, Rogozin réussit à se rapprocher des cercles de décision et quitta les milieux marginaux dans lesquels il évoluait, en particulier grâce au parrainage du général Lebed. En 1997, élu député, il adhéra au groupe parlementaire Régions de Russie. Lorsqu'il fut réélu en 1999, il faisait partie de la fraction parlementaire Parti national, dirigeait le comité de la Douma pour les affaires internationales, ainsi que la délégation permanente de la Douma à l'Assemblée du Conseil de l'Europe. De juillet 2002 à janvier 2004, en remerciement de sa loyauté envers le Kremlin, Poutine le nomma président de la Commission pour les problèmes de la région de Kaliningrad dus à l'extension de l'Union européenne. En 2003, Rogozin devint le leader du nouveau bloc électoral Rodina, qui fit une entrée fracassante à la Douma avec près de 10 % des votes. Propulsé à la tête du quatrième groupe politique de Russie et de la troisième fraction parlementaire de la Douma, Rogozin réussit à transformer le bloc en un parti et à devenir une figure majeure de la vie politique russe.

Rogozin avait gardé de l'époque du Congrès des communautés russes plusieurs personnalités fidèles, comme Iouri Skokov. La filière diasporique a également contribué au rapprochement entre le Parti des régions de Russie, dirigé par Rogozin et Glazev, et le parti Volonté nationale de Sergeï Babourin dont est membre Viktor Alksnis. Leur union donne naissance au bloc Rodina. La visibilité soudaine acquise par Rogozin incarne ainsi le

processus d'institutionnalisation de ces lobbies de défense de la diaspora qui, partis des cercles du radicalisme orthodoxe et de la nostalgie soviétique dans la première moitié des années 1990, ont su s'intégrer à des structures plus larges, pénétrer les instances de prises de pouvoir et se rapprocher de l'appareil présidentiel, tout aussi bien sous Eltsine que sous Poutine. Le parcours de Rodina démontre ainsi que certaines mouvances nationalistes ont su s'associer et conjuguer des discours jusque-là souvent très radicaux en une synthèse modérée capable de réunir des électeurs et de participer à la vie politique officielle sans scandales et ce, alors que toutes les mouvances mentionnées ici avaient débuté dans les cercles périphériques de l'ultranationalisme ou dans ceux de la restauration soviétique⁶. Cette évolution a été possible grâce à la capacité des principaux leaders de Rodina à mettre leurs revendications au diapason de ce qui est admis sur la scène publique russe, mais également grâce à la montée du thème patriotique en Russie, ce qui a permis d'intégrer les revendications d'une défense des Russes du proche-étranger au discours officiel.

LES INSTITUTIONS GÉRANT LA QUESTION DIASPORIQUE ET LEUR IMPACT SUR LE DÉBAT POLITIQUE

Après cette rapide évocation de la place du débat concernant la diaspora sur la scène politique russe, il importe de s'attacher aux milieux et aux institutions qui, depuis la disparition de l'URSS, militent pour une politique engagée envers les Russes du proche-étranger. L'institutionnalisation de ces milieux associatifs, fortement ancrés dans le champ rhétorique du nationalisme russe, ainsi que leur capacité de lobbying au sein des instances des pouvoirs exécutif et législatif, les ont dotés d'une visibilité politique importante et d'une représentativité (en réalité très discutable) qui n'est plus contestée aujourd'hui. La participation des mêmes personnes à l'ensemble de ces institutions ou associations permet de cerner leur influence sur les législations concernant la diaspora et l'orientation qu'elles souhaiteraient donner à de grands enjeux du débat politique, comme la question démographique, la politique migratoire et les relations extérieures de la Fédération avec les anciennes républiques soviétiques.

Au sein des ministères et des institutions étatiques

Un Service fédéral des migrations (FSM), disposant d'un domaine de compétence très large, a été créé dès juillet 1992. En 2000, il intègre avec d'autres services le ministère des Affaires de la Fédération, des Nationalités et des Migrations, jusqu'au 16 octobre 2001, date

⁶ M. Laruelle, « *Rodina* : les mouvances nationalistes russes, du loyalisme à l'opposition », *Kiosque du CERI*, Paris, mai 2006. Disponible en ligne sur : <http://www.ceri-sciencespo.com/cerifr/kiosque.htm>

de sa dissolution, et est alors confié au ministère de l'Intérieur. Cette décision a fortement ému les associations de la diaspora, scandalisées à l'idée que les « compatriotes » soient soumis au traitement administratif de la milice comme n'importe quel migrant en situation irrégulière. Confirmée par un décret présidentiel du 9 mars 2004, la mission de ce service au sein du ministère de l'Intérieur est de proposer des améliorations dans le domaine de la régulation juridique des migrations, de coordonner les activités des sujets de la Fédération sur cette question, et de gérer aussi bien les réfugiés, les déplacés forcés, les demandeurs d'asile, que les migrants légaux et illégaux. Le 18 février 2004, un Conseil des compatriotes à l'étranger est fondé au sein même du ministère de l'Intérieur. Dirigé par Nikitin, ce nouvel organe a pour mission d'analyser la situation des compatriotes rentrés en Russie et de faire des propositions concernant la défense de leurs droits et intérêts dans le cadre de la lutte contre la criminalité.

Alors que l'Intérieur gère la question migratoire et l'installation des compatriotes en Russie même, ceux qui sont restés dans leur république entrent dans le domaine de compétence du ministère des Affaires étrangères. Au sein de celui-ci, le principal organe est la Commission gouvernementale de travail avec les compatriotes, qui a longtemps été dirigée par Viktor B. Khristenko, vice-président du gouvernement, avant de l'être par Sergeï I. Nikolaev. Elle regroupe des hauts fonctionnaires et des élus du Conseil de la Fédération, de la Douma, de l'administration présidentielle, de la ville de Moscou, et le ministre des Affaires étrangères lui-même. Sa mission est la coordination des activités des différents organes fédéraux des sujets de la Fédération dans la réalisation de la politique étatique et l'utilisation des moyens mis à disposition par le budget fédéral pour les opérations de soutien aux compatriotes.

Toutefois, dans la pratique, ce domaine de compétence a été transféré au principal organe administratif qui gère dorénavant la question des compatriotes, le Roszarubezhcentr (anciennement Centre de la coopération internationale scientifique et culturelle de la Fédération de Russie) du ministère des Affaires étrangères, dirigé par Eleonora Mitrofanova. Cette institution incarne le service de coopération culturelle des ambassades de Russie à l'étranger, et des représentations du Roszarubezhcentr existent dans une soixantaine de pays, dont une quarantaine de centres de science et de culture de la Fédération. Elles se chargent de la promotion de la langue et de la culture russes à l'étranger, même si la directrice reconnaît apporter un soutien tout particulier aux ONG des compatriotes. Dans cette logique, les compatriotes ne sont plus qu'un élément comme un autre du dispositif culturel russe à l'étranger, une situation que ne peuvent accepter les activistes, qui se refusent justement à ce que la question diasporique soit noyée au sein des diverses stratégies de politique étrangère du pays.

Toutes les associations de défense de la diaspora exigent depuis plusieurs années la fondation d'un organe officiel unifié qui aurait à gérer l'ensemble des problèmes concernant les compatriotes. Selon elles, la dissociation entre les compatriotes restés à l'étranger (du ressort du ministère des Affaires étrangères) et ceux rentrés en Russie (du ressort du ministère de l'Intérieur) est défavorable à leurs intérêts. Après sa venue au Congrès mondial des compatriotes en octobre 2001, Vladimir Poutine a soutenu l'idée de la création d'un département pour le travail avec les compatriotes de l'étranger au sein de l'administration présidentielle. Fondé par décret en août 2002, dirigé par Alekseï Sitnin et protégé par le puissant vice-directeur de cette administration, Vladislav Sourkov, le département aurait pu jouer le rôle tant attendu que réclamaient les activistes de la diaspora, mais il n'en a rien été

et, aujourd'hui, les organes administratifs chargés de la question restent, aux yeux des associations, tout aussi dispersés qu'auparavant.

La question des compatriotes n'est pas gérée uniquement au niveau gouvernemental mais également de manière régionale. Saint-Pétersbourg, Pskov, Voronej, Omsk ou Rostov participent ainsi aux activités de la Commission gouvernementale pour les affaires des compatriotes de l'étranger. Les activités de ces régions se concentrent sur les domaines clés que sont l'éducation et la santé : envoi de milliers de manuels aux écoles russophones des pays de la CEI ; séminaires d'été pour les enseignants de ces écoles ; accueil par quotas préférentiels d'étudiants russes du proche-étranger dans les établissements supérieurs de Russie ; organisation de colonies de vacances pour les enfants de familles russes défavorisées des pays voisins ; accueil d'enfants ou de personnes âgées dans les hôpitaux ; séjours gratuits pour les vétérans de la Seconde Guerre mondiale, etc. Si, en 2004, une loi interdisait aux régions de consacrer une partie de leur budget aux compatriotes, elle a été modifiée, et les amendements, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2005, permettent de nouveau aux régions de financer, de manière autonome, des activités qui leur sont destinées. Parmi les républiques nationales les plus actives, il faut également noter le cas du Tatarstan, même si l'intérêt de Kazan pour cette question reste spécifiquement orienté vers la diaspora tatare présente dans les pays voisins et non vers les compatriotes en général.

La Douma

La Douma constitue tout naturellement l'une des principales « caisses de résonance » des revendications relatives à la diaspora. Dans les années 1990, lorsque les communistes y constituaient la première fraction parlementaire en nombre et que Guennadi Seleznev occupait le poste de porte-parole de la Douma, celle-ci avait adopté plusieurs résolutions dénonçant la situation difficile des compatriotes aussi bien dans leur « pays d'accueil » qu'en Russie même. La Douma a même organisé deux lectures ou auditions publiques sur cette question en janvier 1998 et en avril 2002. Très officiel, le Comité de la Douma pour les affaires de la CEI et les relations avec les compatriotes, dirigé par Boris N. Pastoukhov puis Andreï A. Kokochin, gère en partie l'aide financière de l'Etat russe aux associations : il organise des camps de vacances en Russie pour les jeunes Russes de la diaspora, ainsi que de nombreux séminaires de formation des professeurs de russe. Il peut soumettre des propositions de résolution à la Douma, ou bien déclarer en son nom propre son opinion sur la situation des compatriotes dans telle ou telle république voisine. On y retrouve les principaux militants de la cause diasporique, Viktor Alksnis et Konstantin Zatulin, tandis que Dmitri Rogozin y est représenté par son second, Andreï Saveliev, vice-président du comité.

Le Conseil des compatriotes

La Déclaration sur les compatriotes de 1994 a donné naissance à la première institution étatique spécifiquement dédiée à la question, le Conseil des compatriotes. Sa création a été décidée lors du premier congrès des compatriotes, en avril 1995, et une trentaine de représentants ont alors été élus. La Douma l'a validé en juillet 1995 et son statut s'est trouvé renforcé, en 2000, par l'article 26 de la loi « Sur la politique d'Etat de la Fédération de Russie envers les compatriotes de l'étranger », qui lui garantit 50 représentants. Organe consultatif auprès de la Douma, il dispose d'un statut interministériel (contrairement aux autres organismes jusque-là chargés de gérer les relations avec la diaspora) et est composé de parlementaires et de représentants associatifs. Juridiquement, il représente, en Russie même, les diverses associations diasporiques du proche-étranger, et espère influencer les décisions votées à l'Assemblée lors de la ratification d'accords bilatéraux ou multilatéraux avec les anciennes républiques soviétiques.

Sur le plan politique, le Conseil est proche des milieux communistes et nationalistes. Dès sa fondation, de grandes personnalités politiques y ont adhéré, lui garantissant une visibilité certaine : le communiste Ziouganov, les nationalistes Jirinovski et Babourin, ainsi que l'inclassable général Lebed décédé en 2002. Pour les leaders des associations russes des pays de la CEI, la possibilité d'être nommé membre du Conseil est fondamentale : elle apporte *a posteriori* la preuve de leur représentativité (réelle ou non, en tout cas considérée comme telle en Russie) et leur garantit des réseaux de soutien en cas de volonté ou nécessité de quitter leur pays pour la Russie. Au fil des années, la position du Conseil, à ses débuts peu favorable au retour massif des Russes, a évolué, et il appelle aujourd'hui à des politiques différenciées selon les zones : la Russie devrait aider les Russes à partir des zones de conflits réels ou potentiels que sont, pour lui, le Caucase et l'Asie centrale, mais les faire rester au Kazakhstan, en Ukraine et dans les pays baltes afin de préserver l'influence russe sur ces pays et d'éviter que les pouvoirs locaux ne mettent en place des stratégies ouvertement antirusses.

Le Conseil est dirigé par le président du Comité pour les affaires de la CEI et les liens avec les compatriotes. Konstantin F. Zatulin, président de ce Comité lors de la première Douma, a cédé sa place en 1996 à Georgii I. Tikhonov, lui même remplacé en 2000, nous l'avons vu, par Boris Pastoukhov, puis, en 2004, par Andreï Kokochin. Les sessions du Conseil ont lieu environ deux à trois fois par an sur initiative du Comité. Puisque le Conseil dépend de la Douma, il doit, après chaque élection législative, renégocier son fonctionnement avec la nouvelle assemblée élue. Au début de 2004, Zatulin a obtenu du président de la IV^e Douma la prolongation du Conseil, mais de nombreux désaccords ont porté sur le mode de nomination de ses membres : certains prônaient l'élection de représentants par les associations de défense des Russes installées au proche-étranger et en Russie même (ce que prévoyait le Conseil tel qu'il fonctionnait sous Zatulin en 1995), d'autres réclamaient une nomination des membres par la Douma en fonction des listes d'associations données par chaque ambassade de Russie. Zatulin, pour sa part, s'est prononcé en faveur de la première solution, mais la Douma a refusé et préféré une solution administrative classique qui lui garantit la maîtrise politique du Conseil, et qui évite toute radicalisation nationaliste imprévue venant des milieux associatifs.

L'Institut des pays de la CEI, de la diaspora et de l'intégration

Le ministère des Affaires étrangères, la municipalité de Moscou et l'Académie des sciences ont créé en avril 1996 un organisme scientifique ayant pour mission de travailler sur la question des compatriotes : l'Institut des pays de la CEI, de la diaspora et de l'intégration, aujourd'hui Institut de la diaspora et de l'intégration. Dirigé par Zatulin depuis sa création, il regroupe une vingtaine de chercheurs et accueille des figures plus politiques comme Alexandra Dokoutchaeva, l'ancien leader du « Lad », le parti slave du Kazakhstan, ou l'ancien président de Crimée Iouri Mechkov. L'institut organise de nombreuses conférences sur les questions touchant les compatriotes, travaille en étroite collaboration avec le Conseil des compatriotes et le Forum des organisations de déplacés, et a ouvert des filiales en Biélorussie et en Arménie. Il conjugue travaux académiques consacrés aux évolutions politiques et sociales des nouveaux Etats, et militantisme en faveur des compatriotes, sur le plan juridique, politique et culturel. Depuis mars 2000, l'institut publie un bulletin bihebdomadaire, a mis en place un site Internet extrêmement dynamique⁷ et, depuis février 2002, gère également un programme télévisé sur la chaîne TV-Centr, intitulé « Materik ».

Le rôle grandissant de la municipalité de Moscou

Les initiatives venues des régions de Russie ont tout particulièrement pris de l'ampleur à Moscou, où le maire Iouri Loujkov se distingue, depuis maintenant plus d'une décennie, par son activisme en faveur des compatriotes. Le gouvernement de Moscou consacre à cette question une section entière de son administration, créée en 2001, ainsi qu'une Commission interdépartementale pour le travail avec les compatriotes, créée en janvier 2002 et dirigée par Georgii L. Mouradov, qui est également à la tête du département des relations internationales de la ville de Moscou. Le principal objectif du programme de la municipalité (appelé « Moskva-Rossiâne ») concerne l'envoi, chaque année, de plusieurs centaines de milliers de manuels scolaires russes dans les républiques voisines, l'organisation de services juridiques de défense des compatriotes, ainsi que la mise en place de bourses d'études, en particulier celle dite de la mairie de Moscou, à destination principalement des pays baltes et d'Ukraine. La ville a également contribué au développement d'un système universitaire russe en Crimée en ouvrant une filiale de l'Université d'Etat de Moscou, le MGU, à Sebastopol. Par ailleurs, la mairie a créé, en mars 2004, la Maison moscovite des compatriotes ou MDS, dirigée par Iouri I. Kaploun, appelée à devenir le centre de coordination du travail avec les compatriotes.

En mars 2001, lors d'une conférence consacrée à « Moscou et les compatriotes : du soutien à la coopération », plusieurs organisations de la diaspora ont proposé de fonder un Conseil international des compatriotes russiens, ou MSRS, officialisé en octobre 2002 et

⁷ <http://www.materik.ru>

enregistré en 2003. Le Conseil est dirigé par Vitali M. Skrinnik, compte louri Loujkov parmi ses membres d'honneur et se félicite d'avoir à la tête de son présidium le comte Cheremetev, installé en France. Le Conseil regroupe près de 50 organisations originaires de 34 pays et a tenu ses deux premières conférences en mars 2004 et mai 2005. Son objectif est, selon ses statuts, « la consolidation du monde russe, la possibilité de préserver et de développer la langue et la culture russes hors des frontières de la Russie »⁸. Les associations qui y adhèrent peuvent bénéficier des programmes culturels et sociaux destinés à la diaspora.

En septembre 2004, sur proposition de la municipalité de Moscou et de la Maison des compatriotes, le Conseil international a été secondé par l'Association internationale des organisations de jeunesse des compatriotes russiens, ou MAMORS. Ce mouvement de jeunesse, dirigé par Vladimir Pachkov, président d'une entreprise de construction et d'ingénierie, se donne pour but de politiser les jeunes de la diaspora, très souvent détachés de tout engagement civique, en les invitant à s'impliquer dans les associations de défense des Russes. Ces trois institutions, la Maison des compatriotes, le Conseil international et l'Association de la jeunesse, souhaitent prendre une part active dans l'organisation du prochain Congrès mondial des compatriotes et se présentent comme des institutions apolitiques, bien moins engagées que ne l'est, par exemple, l'Institut de la CEI de Zatulin.

Le Congrès mondial des compatriotes de l'étranger

Dès 1995, le Conseil des compatriotes de la Douma, qui a su créer autour de lui une certaine dynamique, tente de profiter de l'intérêt grandissant pour la question de la diaspora du proche-étranger en étendant cette problématique à l'ensemble du monde. En octobre 2001, le Conseil réussit à organiser le premier Congrès mondial des compatriotes à l'étranger, regroupant alors plus de 400 personnes venues de 47 pays. Un deuxième congrès des compatriotes, dont l'idée a été lancée immédiatement après la tenue du premier, ne cesse d'être retardé depuis. Prévu pour la fin de l'année 2005 puis repoussé à 2006, il est censé regrouper 700 délégués, dont une moitié serait composée d'élus des associations de la diaspora, l'autre moitié d'invités célèbres, de figures religieuses, de Cosaques et de représentants du Congrès mondial des Tatars. Ce futur congrès se donne deux objectifs principaux : soutenir l'idée de la création d'une institution ministérielle spécifiquement chargée de la question des compatriotes, qui unirait les services dépendants aujourd'hui de l'Intérieur et des Affaires étrangères, et faire pression sur le pouvoir pour demander, sur le modèle de l'Institut Goethe, la création d'un Institut Pouchkine ayant pour mission de développer la langue et la culture russes dans le monde. Alors que les associations liées à la mairie de Moscou appellent à organiser ce congrès le plus tôt possible, Zatulin a exprimé ses réserves à maintes reprises, affirmant que trop peu de promesses faites lors du premier Congrès ont été tenues pour qu'un second soit organisé.

⁸ On consultera le site Internet : <http://www.russedina.ru/?parent=334>

Les milieux associatifs

Le Conseil des compatriotes de la Douma et les associations liées à la mairie de Moscou constituent les principales institutions de représentation, en Russie, des associations diasporiques du proche-étranger. Néanmoins, il existe également d'autres groupes de pression concurrents mais qui n'ont pas réussi à acquérir de statut officiel et restent donc dans le milieu strictement associatif. Parmi eux, on notera Rossotetch (abréviation de l'expression « le compatriote russe »), qui a publié, pendant quelques années, avec de grandes difficultés, le journal *Golos rodiny*, ou bien encore l'Institut de l'étranger russe de Saint-Pétersbourg.

C'est également le cas de l'association Rus' unie. Fondée le 17 juin 2000 et dirigée par le leader du bloc russe d'Ukraine Aleksandr G. Svistounov, puis par Igor N. Beliakov, elle regroupe une cinquantaine d'associations de différents pays de l'ex-URSS. Son but est de soutenir toutes les associations de compatriotes qui souhaitent adhérer, de coordonner leurs activités et de les aider à lutter contre la discrimination ethnique dans les pays postsoviétiques. Elle milite également pour la création d'une section électorale unique pour les citoyens russes expatriés. Sa définition du compatriote est particulièrement large puisqu'elle inclut :

« ceux qui considèrent la Fédération russe comme leur patrie historique (ils y sont nés, y ont vécu ou y ont des descendants ou ascendants en ligne directe et indirecte), ceux pour qui la langue russe et la culture russe, ainsi que la religion, les traditions et les mœurs de leur ethnos d'origine vivant sur le territoire de la Russie s'avèrent familiers et constituent l'essence de leur monde spirituel et moral »⁹.

L'association a publié, à partir de la fin de l'année 2000, le journal *Sojuznaja gazeta*, dirigé par Sergeï Panteleev. Tiré dans un premier temps très ambitieusement à 20 000 exemplaires, le journal a cessé de paraître en 2003 pour des raisons financières. La principale activité de l'association est dorénavant la gestion d'un portail Internet, en grande partie financé par l'agence fédérale pour la presse et les médias.

En marge de ces groupes de pression centrés sur la question de la diaspora, on trouve également le Forum des associations de déplacés dont les activités concernent les migrants installés en Russie et non spécifiquement les compatriotes de l'étranger. Créé en 1996, dirigé par Lidia Grafova et hébergé par la revue populaire *Literaturnaja gazeta*, le Forum regroupe près de 300 ONG présentes dans 53 régions de la Fédération. Toutes s'occupent des migrants, quelle que soit leur nationalité, qui arrivent en Russie ou qui sont déplacés sur son territoire. Son but est d'organiser le lobbying en faveur d'un adoucissement des politiques migratoires, d'unifier les informations et les stratégies, publiques comme privées, autour de la question migratoire, de proposer des systèmes juridiques de défense des migrants face aux pressions de l'administration, et d'harmoniser les politiques régionales en faveur de leur intégration. Pour cela, le Forum édite depuis 2000 le journal *Vestnik foruma* et a créé, en 2001, l'agence d'information Migration, spécialisée sur ces questions. Le Forum a principalement orienté son action sur le Caucase, qui connaît d'importants flux

⁹ *Ibid.*

migratoires, et dénonce la vision négative, empreinte de stéréotypes racistes, qu'a la population russe des migrants, même lorsqu'il s'agit de Russes ethniques.

Concurrence ou partage des sphères d'influence ?

Les rapports entre ces multiples associations ne sont pas dénués d'ambiguïtés. Toutes sont en effet en concurrence, cherchent à se présenter comme parlant *au nom* des compatriotes et aspirent à une reconnaissance institutionnelle qui permettrait à leurs dirigeants de faire carrière sur la question diasporique. Ainsi, les tensions sont-elles régulières entre le Comité de la Douma pour les affaires de la CEI et des compatriotes, politiquement plus engagé, et le Roszarubezhcentr du ministère des Affaires étrangères, plus diplomatique et accusé d'inefficacité. Le milieu est également divisé entre les sections des ministères et les associations : les premières se satisfont du système de nomination de leurs membres par l'administration tandis que les secondes aspirent à la fondation d'un organe ayant juridiction sur l'ensemble de la question et dont les membres ne seraient pas des fonctionnaires mais des activistes élus par les associations du proche-étranger. Tous ces organes essaient malgré tout de s'unir lorsque leurs intérêts le demandent, en particulier lorsque des lois importantes sont en discussion à la Douma, et se citent régulièrement dans leurs multiples publications électroniques.

Le parcours de Konstantin F. Zatulin est à ce titre particulièrement révélateur puisqu'il a réussi à s'imposer comme la figure majeure du lobbying diasporique. Né en 1958 à Batumi dans une ancienne famille cosaque, Zatulin a entamé une carrière politique liée aux intérêts des compatriotes dès 1993. Depuis près de quinze ans, il a réussi à participer activement à quasiment toutes les institutions liées à la question de la diaspora : entre 1993 et 1995, il préside le Comité de la Douma pour les affaires de la CEI et des liens avec les compatriotes ; aux élections législatives de 1995, il milite au sein du Congrès des communautés russes aux côtés de Rogozin et de Lebed, puis est nommé président du Conseil des compatriotes et membre de la Commission parlementaire pour les affaires des compatriotes de l'étranger. En 1996, il fonde l'Institut des pays de la CEI, qu'il dirige aujourd'hui encore. En 2002, Loujkov lui a proposé de prendre la tête de la Maison moscovite des compatriotes, mais le poste a finalement été attribué à Kaploun.

Outre son rôle matriciel joué dans l'institutionnalisation du thème des compatriotes, la carrière politique de Zatulin est également révélatrice des recompositions qu'a connues le spectre politique russe depuis la disparition de l'Union soviétique. Député à la Douma de 1993 à 1995, il quitte l'institution parlementaire, alors largement dominée par les communistes, pour se rapprocher de Iouri Loujkov et devenir, en 1997, l'un des proches conseillers du maire de Moscou, influençant donc grandement l'intérêt de la municipalité pour la question des compatriotes. En 1998, il adhère au mouvement Grande puissance, créé par son ami Aleksandr V. Routskoï, ancien vice-président de Russie, puis suit Loujkov dans sa tentative de fonder un parti de la nomenklature régionale, Patrie. Après l'unification de ce dernier, en 1999, avec le parti poutinien Unité, Zatulin devient membre du conseil politique central de Russie unie et en 2003, il est élu député à la Douma pour l'un des quartiers de Moscou. Comme Rogozin ou Alksnis, Zatulin a donc réussi à se construire une

carrière politique sur le thème diasporique mais reste bien plus radical dans ses propos que ses deux collègues, critiquant parfois agressivement la politique russe actuelle, et ce, alors qu'il est considéré comme une personnalité proche de Poutine. Il révèle ainsi combien le parti poutinien Russie unie peut servir de levier politique et administratif à tous ceux qui souhaitent se construire une carrière dans les hautes sphères de l'Etat, tout en constituant un conglomérat disparate de personnalités qui, au-delà de leur volonté de rétablissement d'une certaine puissance russe, ont bien souvent des opinions politiques diversifiées.

Le lobbying en matière législative

La principale activité de ces associations, qu'elles disposent d'entrées directes au sein de l'administration ou tentent d'agir de l'extérieur sur l'opinion publique, consiste à influencer les décisions prises en matière législative. Tous les leaders de ces associations ont, à des degrés divers, leur entrée à la Douma et participent à des lobbies qui travaillent en coulisses dans l'institution parlementaire.

Le statut des compatriotes est régi par plusieurs lois qui ont évolué au cours de la dernière décennie. Elles sont parfois contradictoires, laissent dans l'opacité de nombreuses questions sur la définition juridique du statut du compatriote, et sont considérées par les activistes comme bien insuffisantes, voire injustes, dans leur traitement de la diaspora. Ainsi, deux lois ont été votées en 1993, l'une sur les migrants forcés et l'autre sur les réfugiés¹⁰ qui, officiellement, ne signalent aucune préférence nationale dans le processus d'attribution de ces statuts et n'accordent aucun droit prioritaire aux compatriotes. Par ailleurs, la première loi sur la citoyenneté votée en 1992, assez libérale, a été remplacée en 2002 par une législation plus stricte en matière d'obtention de la citoyenneté russe.

La nouvelle loi ne prend plus en compte les réalités familiales (les liens de parenté directs avec des citoyens russes ne suffisent plus, contrairement à ce qu'énonçait la loi de 1992) mais insiste sur la présence du demandeur sur le sol russe. Dorénavant, pour obtenir la citoyenneté, il faut avoir des parents russes, ou bien être né sur le sol russe et avoir au moins un parent russe, ou encore résider dans le pays pendant plusieurs années : il est nécessaire d'avoir vécu cinq ans en Russie avec un permis de séjour pour demander la citoyenneté, délai réduit à quatre années pour les anciens citoyens soviétiques et pour ceux qui sont mariés à un citoyen de Russie. On exige de plus une connaissance de la langue russe (prouvée par des diplômes scolaires soviétiques ou un examen), des revenus financiers propres ainsi que l'abandon de l'autre nationalité si le pays d'origine ne reconnaît pas la double nationalité. Il est donc presque impossible de devenir citoyen russe depuis l'étranger et ce, alors que bon nombre de Russes de la diaspora avaient pour habitude de prendre le passeport russe dans l'attente d'un départ tout en continuant à vivre dans une autre république.

¹⁰ Les deux statuts diffèrent puisque le réfugié peut bénéficier de l'asile politique, contrairement au migrant.

La loi de 2002 a profondément déçu les groupes de pression concernés, qui semblent avoir échoué à faire entendre leur voix puisque le terme de compatriote n'y est même pas mentionné. Néanmoins, très controversée, la loi a été amendée en octobre 2003 pour faciliter l'accès à la citoyenneté des anciens Soviétiques. Si elle les dispense provisoirement de certaines clauses (principalement celle d'être légalement installé depuis plusieurs années en Russie avant d'entamer la procédure d'obtention de citoyenneté), elle continue à ne pas doter les anciens Soviétiques ni les compatriotes d'un statut spécifique.

Zatulin, le plus actif à la Douma, consacre une grande partie de son activité de député à déposer des propositions d'amendements pour l'ensemble de ces lois. Il a par exemple milité en 2002 contre la sortie de la Russie de l'accord dit de Bichkek (1992), qui instituait un espace sans visas pour les anciens citoyens soviétiques, et refuse, aujourd'hui encore, que la loi en vigueur pour le séjour des étrangers en Russie s'applique également aux ressortissants des pays de la CEI. En décembre 2004, il a déposé des amendements pour modifier deux lois, celle de 2002 « Sur la situation juridique des citoyens étrangers dans la Fédération de Russie », et celle de 2003 « Sur la sortie et l'entrée dans la Fédération russe ». Comme dans la loi sur la citoyenneté, les compatriotes n'y sont pas spécifiquement mentionnés et sont soumis aux mêmes obligations que n'importe quel étranger. Zatulin exige donc qu'ils disposent d'un droit spécifique d'entrée en Russie pour visiter leurs lieux de naissance et ceux où les membres de leur famille sont enterrés, et appelle à un statut particulier réservé aux vétérans de la Seconde Guerre mondiale ayant servi sous le drapeau soviétique. En décembre 2005, Zatulin a réussi à obtenir de Vladimir Poutine la prolongation, jusqu'au 1^{er} janvier 2008, de la procédure simplifiée d'obtention de la citoyenneté de la Fédération pour les anciens citoyens soviétiques.

Le Forum des déplacés de Lidia Grafova, quant à lui, milite presque exclusivement en matière de politique migratoire et dénonce la mauvaise gestion administrative de la question. L'évolution terminologique des documents ayant en charge de préciser la nature de la politique migratoire russe lui semble révélatrice de l'échec du pouvoir à construire une réelle stratégie de long terme dans ce domaine. Ainsi, en 1998, les organes compétents avaient validé un document appelé « Conception de la politique migratoire étatique de la Fédération ». La notion d'« étatique » a disparu lorsque le service des migrations a changé de ministère de tutelle en 2001, puis le terme de « politique » a lui aussi été supprimé. Le document actuellement en vigueur, adopté le 1^{er} mars 2003, se limite à un objectif bien plus modeste de « régulation des processus migratoires ». Grafova milite donc aujourd'hui en faveur de la création d'une commission parlementaire ayant pour but de formuler une réelle politique migratoire. Les activistes travaillant sur la question des compatriotes affirment en effet que l'absence d'une politique réfléchie et son remplacement par une simple logique de régulation doivent être considérés comme l'un des grands échecs politiques de la Russie postsoviétique.

En plus de ces lois sur la citoyenneté et les questions migratoires, la Russie a voté plusieurs textes spécifiquement consacrés aux compatriotes. Le premier, l'oukase présidentiel « Sur les principales directions de la politique étatique de la Fédération envers les compatriotes vivant à l'étranger » du 11 août 1994, propose d'organiser diverses mesures de protection des compatriotes dans les pays de la CEI et les Etats baltes, et de constituer une commission gouvernementale qui coordonne l'activité des organes d'Etat sur cette question. Le deuxième texte, la « Déclaration de soutien à la diaspora russe et de protection des compatriotes russiens » du 9 décembre 1995 constitue la première loi votée par la Douma

sur la question et a été, à l'époque, considérée comme une grande victoire des milieux diasporiques. Le troisième texte, la loi du 24 mai 1999 « Sur la politique de la Fédération de Russie dans ses relations avec les compatriotes de l'étranger », a néanmoins nuancé ce sentiment de victoire.

Si le Comité pour les affaires de la CEI et des compatriotes et Zatulin n'ont cessé de demander une modification conséquente de cette loi – dont ils dénoncent le caractère strictement déclaratif et non effectif, et l'absence de définition juridique dudit compatriote – leurs revendications n'ont jamais abouti. Après la venue de Poutine au Congrès des compatriotes en octobre 2001, la loi a été complétée par les « Principales directions de la Fédération envers les compatriotes vivant à l'étranger pour 2002-2005 » qui détaillent les possibilités d'action de la Russie sur cette question et cherchent à jouer simultanément la carte de la défense sur place et celle du rapatriement :

« La politique de la Fédération envers les compatriotes de l'étranger est dirigée en vue de leur adaptation dans leur pays de résidence, avec une conservation volontaire de leur spécificité ethno-culturelle, mais également en vue de la formation de mécanismes pour leur migration légale et contrôlée en Russie et de l'obtention d'un équilibre optimal entre les deux processus »¹¹.

En 2005, l'Institut de l'intégration et de la diaspora a présenté un projet de loi sur le « rapatriement ». Cette loi compléterait celles existant sur l'obtention de la citoyenneté, la circulation dans le pays et le statut de réfugié, et serait pour la première fois spécifiquement consacrée aux compatriotes. Son objectif est en effet d'institutionnaliser « le processus de retour volontaire organisé en Russie des compatriotes russiens qui se sont trouvés hors de ses frontières suite à la guerre civile, la Seconde Guerre mondiale, la chute de l'URSS, et des émigrés forcés, en leur garantissant le retour de leurs droits de citoyen russe »¹². Si la loi n'a pas été adoptée par la Douma, elle confirme néanmoins que les activistes de la question disposent de parlementaires soutenant leurs initiatives, qui font donc revenir régulièrement sur la scène politique cette proposition d'un rapatriement volontaire massif des compatriotes.

La réification de l'entité « diaspora russe »

Par leur activisme, les associations chargées de la question diasporique ont contribué non seulement à influencer la sphère législative, mais également à diffuser, dans le domaine public, une certaine vision de la situation des Russes du proche-étranger. Elles ont tout d'abord donné naissance à une entité dite « diaspora » ou « compatriotes » et l'ont dotée d'une homogénéité dont, en réalité, elle ne dispose pas. Des associations comme le Conseil des compatriotes de la Douma, Rus' unie et le Conseil mondial des compatriotes du

¹¹ *Russkoe slovo*, n° 1, 2003, p. 14.

¹² Voir l'article de V. Mikhaïlov paru dans la revue *Materik*, n° 122, 1^{er} mai 2005.

gouvernement de Moscou prétendent représenter sociologiquement les compatriotes, alors qu'elles ne regroupent bien souvent que quelques dizaines d'associations (au maximum une cinquantaine) des pays d'ex-URSS, elles-mêmes très peu représentatives de la communauté russe du pays en question. Cela étant, elles ont néanmoins réussi à obtenir une reconnaissance juridique du pouvoir politique, toujours à la recherche d'interlocuteurs institutionnalisés.

Les associations ont également favorisé le développement d'un discours sur la forte capacité d'auto-organisation des communautés russes du proche-étranger. Tous les sites Internet consacrés à la question disposent de rubriques dédiées à cette auto-organisation où les différentes associations locales, souvent appelées « communautés russes » font preuve d'une intense visibilité discursive, annonçant leurs changements de statuts, revendiquant leur représentativité, organisant quelques séminaires et journées culturelles. Néanmoins, les études sociologiques¹³ sur la question prouvent que la majorité des Russes du proche-étranger vivent déconnectés des associations censées les représenter, bien souvent sans même en connaître l'existence, en tout cas sans s'estimer défendus par elles. Par ailleurs, ces associations diffusent une vision catastrophiste de la situation des Russes du proche-étranger et n'en autorisent qu'une lecture binaire : soit un rapatriement massif vers la Russie, soit l'assimilation complète dans un Etat hostile et culturellement étranger à la russité. Elles en oublient le continuum identitaire des réalités sociologiques et la multiplicité des réactions locales, et se refusent à considérer qu'une partie des Russes souhaite son intégration dans le nouvel Etat et ne reconnaît pas la Russie comme une patrie.

L'enjeu démographique

L'un des arguments majeurs des associations de défense des Russes du proche-étranger pour militer en faveur de leur « retour » massif en Russie est la question démographique. Face au risque d'une dépopulation rapide du pays, les associations opposent l'extraordinaire vivier que constituent les compatriotes. Leurs publications, en particulier celles en ligne, sont en grande partie consacrées à ce thème qui a pris une ampleur toute particulière sur la scène publique depuis le début de la décennie 2000. Poutine a lui-même, à plusieurs reprises, présenté le sujet comme l'une des grandes inquiétudes du pouvoir. Malgré la quantité d'articles publiés sur ce chapitre, les arguments avancés par les associations restent bien souvent répétitifs et se résument à quelques points, déclinés selon des modes plus ou moins catastrophistes :

- le retour des compatriotes en Russie permettrait de compenser la baisse de la population ;
- il donnerait à la nation des forces vives pour l'armée et le travail ;
- dans la majorité des républiques, l'espérance de vie est plus élevée qu'en Russie ;
- les populations russes du proche-étranger appartiennent statistiquement à des classes

¹³ Voir par exemple les premiers travaux sur la question, P. Kolstoe, *Russians in the Former Soviet Republics*, Londres, Hurst, 1995 ; ou V. Shlapentokh et al., *The New Russian Diaspora*, Armonk, M.E. Sharpe, 1994.

sociales plus éduquées que la moyenne russe et apportent donc un potentiel élevé de force de travail ;

– nombre de candidats au retour, bien qu'urbains, seraient prêts à s'installer dans les régions désaffectées de Sibérie et du Grand Nord, et à se lancer dans l'agriculture hors des zones de terres noires.

L'argument ethnique est lui aussi régulièrement évoqué : afin de contrer l'importance grandissante des populations non russes de Russie, qu'il s'agisse des migrants venus de l'étranger ou des peuples de Russie bénéficiant d'un statut d'autonomie nationale, le retour des compatriotes garantirait l'accroissement de la population ethniquement russe et renforcerait donc le caractère mononational du pays.

L'ethnisation du discours migratoire ?

L'un des grands enjeux auxquels sont confrontées les associations de défense des Russes du proche-étranger concerne la question migratoire. En effet, la population russe semble particulièrement réceptive aux discours alarmistes concernant « l'invasion » de migrants venus, pour la Russie européenne, principalement du Caucase et d'Asie centrale, et, pour la Sibérie, de Chine. Ainsi, selon les sondages du principal institut indépendant d'enquêtes sociologiques, le centre Levada, plus de la moitié des citoyens russes souhaiteraient voir les flux migratoires des non-Russes stoppés. Pour les associations, toute la question est alors de savoir comment dissocier le retour des Russes, présenté comme positif pour la nation, de l'arrivée d'autres migrants, perçue comme une mise en danger de l'identité nationale. Le Forum des organisations de déplacés milite pour la légalisation de tous les migrants actuellement en situation illégale dans le pays, ainsi que pour une politique de portes ouvertes, sans système de préférence nationale, qui permettrait au pays de retrouver une force de travail et un dynamisme démographique impossibles à imaginer sans une immigration massive. Malgré des différences de conceptions, certaines associations comme l'Institut de l'intégration et de la diaspora ont organisé des conférences communes avec le Forum, ainsi qu'avec l'association Memorial, dans le but d'inviter les pouvoirs publics à une politique plus souple en matière migratoire.

Cette opinion reste minoritaire et de nombreuses associations, à l'image de Rus' unie, prônent une politique ouvertement préférentielle et s'inquiètent de la confusion, en Russie même, des deux catégories de migrants. Pour faciliter l'acceptation du retour des Russes par les citoyens du pays, ce dernier devrait, selon elles, avoir une politique extrêmement sévère en matière de contrôle des flux migratoires illégaux. Konstantin Zatulin, quant à lui, n'est pas exempt de contradictions et publie sur son site Internet des textes partisans des deux approches. Certains s'inquiètent par exemple du choc culturel que susciterait l'installation de ces nouveaux migrants et rappellent qu'en 2004, les services de l'immigration ont accordé des permis de travail à des ressortissants venant majoritairement, en ordre décroissant, d'Ukraine, de Chine, de Turquie, du Vietnam, de Moldavie, de Corée, d'Afghanistan : les compatriotes seraient donc loin d'être majoritaires. Le représentant du

Patriarcat Vsevolod Tchaplín, de son côté, a affirmé que la Russie ne devait ouvrir ses portes qu'aux migrants ayant une « mentalité et une culture proches » de celles des Russes, sans quoi le processus d'assimilation ne pourrait réussir.

De tels discours dominant également largement les associations de la diaspora installées dans les nouveaux Etats : leurs activistes ont été profondément choqués de l'absence, dans la législation russe sur la citoyenneté et les migrations, de toute référence à un principe de préférence nationale. Ainsi, le représentant du parti russe Lad dans l'Altaï kazakhstanais, Aleksandr Chouchannikov, membre du Conseil des compatriotes et aujourd'hui réfugié à Moscou, n'hésite pas à condamner « l'égalité pour le droit à la citoyenneté entre les compatriotes et les Chinois, Japonais, Africains, etc., qui s'avère humiliante et immorale »¹⁴. Le parti Rodina, l'un des grands porte-parole de la cause diasporique, se refuse, quant à lui, à soutenir les propositions du Forum et prône au contraire une politique différenciée. Lors d'une table-ronde sur la question des migrations à Moscou à l'automne 2005, Dmitri Rogozin et Andreï Saveliev ont ainsi affirmé que la criminalité se développait dans la capitale précisément à cause des activités commerciales illégales des migrants, que ceux-ci s'enrichissaient au détriment des Russes, et ils ont purement et simplement proposé d'interdire le petit commerce aux citoyens étrangers.

Malgré la mise en place de quelques actions communes, et à l'exception du Forum des organisations de déplacés, la majorité des associations qui se consacrent spécifiquement à la question des compatriotes reste en faveur d'une ethnicisation des logiques politiques : l'immigration doit être prioritairement facilitée pour les Russes ethniques, puis, dans un deuxième temps, pour les membres des communautés nationales ayant leur entité en Russie (Tatars, etc.). Dans un troisième temps seraient acceptés les citoyens éponymes des nouveaux Etats (par exemple l'Azerbaïdjan et le Tadjikistan, deux grands pourvoyeurs de migrants en Russie), qui restent très largement russophones et sont d'anciens Soviétiques, tandis que les flux d'étrangers non soviétiques (principalement les Chinois, Vietnamiens, Turcs et Afghans) seraient stoppés. En cela, les associations contribuent à la focalisation de la société russe sur la question migratoire et au développement d'attitudes xénophobes, qui touchent en réalité tout aussi bien les étrangers que les Russes ethniques rentrés en Russie.

Les influences en politique étrangère

Si la majorité des associations militaient, au début des années 1990, pour le maintien des communautés russes dans les nouveaux Etats, l'importance imprévue des flux migratoires en direction de la Russie les ont invitées à réajuster leurs discours. Elles souhaitent donc aujourd'hui un dédoublement des stratégies : une aide de l'Etat russe pour améliorer la vie des compatriotes qui veulent rester dans leur pays d'accueil, et une aide pour faciliter le retour de tous les autres. Celle-ci devrait se concrétiser tout aussi bien par l'organisation d'un départ collectif massif, que par l'attribution de moyens conséquents (soutien financier,

¹⁴ Lad, n° 6, 2001, p. 10.

procédures administratives facilitées, prêts spécifiques pour des achats de terres, construction de logements sociaux, etc.) aux nouveaux arrivés. Cette double stratégie des associations suppose donc leur implication dans les choix de politique étrangère faits par la Russie. Le site Internet « Materik » publie par exemple aussi bien des commentaires sur la situation des compatriotes que les déclarations de Zatulin aux médias concernant les relations entre la Russie et ses voisins postsoviétiques.

Tous les activistes présentent ainsi la Biélorussie comme un cas d'école, se félicitant de la politique russophile du président Aleksandr Loukachenko, du statut accordé à la langue russe dans le pays et du processus d'unification des deux Etats au sein de l'Union Russie-Biélorussie, créée en 1996. Toutes les autres républiques sont dénoncées pour leur mauvais traitement des communautés russes, mais les discours sont plus nuancés lorsqu'il s'agit de pays alliés, comme l'Arménie. L'engagement des associations devient plus complexe lorsque certains pays, comme le Kazakhstan, se montrent prorusses en termes de politique internationale (appartenance à toutes les alliances économiques et douanières postsoviétiques) mais n'accordent pas assez de droits à leurs citoyens russophones. Parmi les « mauvais élèves » se retrouvent ceux qui conjuguent les deux éléments : une politique étrangère opposée à celle de la Fédération, et des minorités russes considérées par les activistes comme en situation difficile, ce qui est le cas en Ukraine et dans les pays baltes. Ces pays sont au cœur des exigences des associations de la diaspora, bien plus focalisées sur les républiques occidentales de l'ancienne URSS que sur les pays d'Asie centrale et du Caucase, même lorsque les relations avec la Russie y sont difficiles, par exemple en Géorgie, ou que la situation des Russes y est critique, comme au Turkménistan.

Les milieux de défense des Russes du proche-étranger ne cachent pas leurs conceptions impériales du rôle de la Russie et leur attitude ambiguë envers les nouveaux Etats. En 1995 déjà, le III^e congrès des « Représentants du peuple russe de Russie et de l'étranger », qui se tenait à Volgograd, proclamait que les régions de l'Altai, du Semiretchie et d'Ouralsk n'avaient jamais appartenu aux Kazakhs. Lors du premier Congrès des compatriotes, en 2001, Zatulin poursuit cette logique en affirmant que « dans les régions du Nord et de l'Est du Kazakhstan, les régions orientales d'Ukraine et en Crimée, la population russe fut présente avant les peuples devenus aujourd'hui éponymes des nouveaux Etats »¹⁵ et invite à en tirer des conséquences politiques au sujet des frontières. En 2003, le programme de Rodina mentionnait la possibilité de créer un supra-Etat englobant la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan, mais évoquait également la Transnistrie, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, soit les zones sécessionnistes prorusses des autres républiques.

Même si l'idée d'un réajustement des frontières favorable aux Russes n'est plus évoquée systématiquement, l'idée d'une « doctrine Monroe russe » dans l'espace postsoviétique continue à être revendiquée par les milieux associatifs de la diaspora. Ainsi, Zatulin n'a-t-il pas caché sa volonté de contraindre les pays de la région à accepter le principe de double citoyenneté, sous prétexte, entre autres, que la Russie défend militairement certains pays comme le Tadjikistan et continue à financer de manière indirecte l'économie de toute la région en acceptant de vendre ses ressources à des prix inférieurs à ceux du marché mondial. Dans la première moitié des années 1990, Zatulin avait également été à l'initiative de la création d'une commission parlementaire sur Sebastopol et la flotte de la mer Noire,

¹⁵ *Ot S'ezda do kongressa sootchestvennikov, Moscou, Institut Stran SNG, 2001, p. 7.*

dont l'objectif était de garantir un droit de regard russe sur ce qui était soudain devenu territoire ukrainien. L'alliance des pays les plus antirusse dans le cadre du GUUAM¹⁶ est elle aussi dénoncée avec virulence, tandis que le processus d'unification économique dans le cadre de la Communauté économique eurasiatique, créée en 2000, est présenté comme la solution la plus appropriée à tous les pays de la région. Cette communauté ne fait toutefois pas l'unanimité et certains milieux comme Rodina s'inquiètent au contraire de la simplification des procédures de visas entre Russie, Kirghizstan et Tadjikistan, perçue comme une menace à la sécurité de la Russie.

La mairie de Moscou, quant à elle, met en parallèle le processus de « rassemblement des terres russes » du XIV^e siècle, qui avait assuré la transformation de la petite principauté en capitale d'un empire, et le remembrement actuel des communautés diasporiques autour de la mère-patrie. Même si ce parallèle est euphémisé, il n'en laisse pas moins sous-entendre la vocation ahistorique de la Russie à dominer l'ensemble de la région. L'association Rus' unie formule ses attentes de manière encore plus politique, appelant à « une coopération mutuellement avantageuse avec les forces d'opposition des pays de la CEI et de la Baltique »¹⁷ afin de lutter contre les élites au pouvoir dans les autres républiques. Plus généralement, toutes les institutions de la diaspora invitent le pouvoir central russe à prendre conscience de la ressource d'influence politique et culturelle que constituent les importantes communautés russes installées dans les pays voisins. Par de tels discours, elles confortent donc involontairement les pouvoirs des nouveaux Etats dans leur idée que la diaspora constitue bien une cinquième colonne au service de l'ancien grand frère.

La vague des « révolutions de couleur » – en Géorgie en 2003, en Ukraine en 2004, au Kirghizstan en 2005 – a bien évidemment déclenché les foudres des milieux de défense des Russes du proche-étranger : toute remise en cause de la prééminence russe dans l'aire postsoviétique est considérée comme une détérioration de la situation des compatriotes et une attaque contre la Russie elle-même. C'est pourquoi, à la fin de l'année 2005, la Douma a voté une loi de soutien aux ONG russes de développement de la société civile – à hauteur de 1,5 milliard de roubles – et Zatulin, rapporteur de la loi pour la fraction Russie unie, a alors affirmé que cette décision avait été prise par le président « en liaison avec l'accentuation de la lutte concurrentielle dans l'espace de la CEI pour le développement de la société civile »¹⁸ et afin de contrer la volonté occidentale. L'influence américaine et européenne dans la zone est en effet appréhendée comme éminemment négative : l'Union européenne est particulièrement suspectée de donner la préférence aux nouveaux Etats au détriment de la Russie et de tout faire pour ne pas améliorer le sort des minorités russes, spécialement dans les pays baltes. Les milieux de défense de la diaspora ne cessent de dénoncer l'utilisation, par l'Europe, de « doubles standards » qui donneraient la préférence aux nouveaux Etats indépendants au détriment systématique de la Russie diasporique.

¹⁶ Créée en 1996, le GUUAM se veut une alliance politique et économique des pays postsoviétiques qui souhaitent contrebalancer le poids de la Russie dans la zone et veulent affirmer leur libre choix géopolitique. Il regroupe la Géorgie, l'Ukraine, l'Ouzbékistan (qui ne l'a rejoint qu'en avril 1999 et l'a quitté en janvier 2006), l'Azerbaïdjan et la Moldavie.

¹⁷ <http://www.russedina.ru/?parent=334>

¹⁸ *Materik*, n° 134, 28 octobre 2005.

Malgré des différences de parcours, des luttes d'ambition et des logiques parfois opposées, tous les milieux chargés de gérer le délicat sujet des compatriotes partagent donc de mêmes conceptions politiques : sentiment d'humiliation face à l'Occident, perception de la chute de l'URSS comme une défaite, espoir d'une restauration de la grande puissance russe, refus d'une remise en cause du droit de regard de la Fédération sur le territoire postsoviétique, appréhendé comme l'espace naturel d'expression de la russité, etc.

LA QUESTION IDENTITAIRE : LES ENJEUX POLITIQUES DE LA DÉFINITION DU COMPATRIOTE

Les difficultés du pouvoir à gérer la question des compatriotes se révèlent également dans l'imprécision terminologique qui entoure cette question. Les enjeux sous-tendus par la préférence donnée à certains termes au détriment d'autres invitent à une réflexion sur les interrogations identitaires contemporaines de la Fédération de Russie : depuis le XIX^e siècle, la question du rapport entre le peuple, l'Etat et le territoire est au cœur des débats du nationalisme russe. Aujourd'hui, la question de la diaspora permet d'éclairer cette réflexion sous un angle neuf et invite les milieux concernés à préciser leurs conceptions et les sous-basements politiques de celles-ci.

« Minorité nationale » ou « diaspora »

Le terme de minorité nationale employé pour définir les Russes du proche-étranger est bien souvent critiqué par les associations. En effet, il est porteur, dans la tradition soviétique, d'une connotation péjorative, tout au moins méprisante, qui laisserait supposer que les communautés russes présentes hors de Russie seraient d'une même nature que, par exemple, les petits peuples du Grand Nord arctique. Fiers de la tradition impériale russe, les activistes se refusent à accepter qu'une partie des Russes puisse soudain se retrouver en situation minoritaire et être alors assimilée à des collectivités que l'imaginaire national considère comme des « tribus » sans grande culture. A ce titre, ils confondent régulièrement minorité nationale et minorité ethnique et les emploient comme des synonymes.

Par ailleurs, dès les proclamations d'indépendance de 1991, les milieux associatifs russes des républiques de la CEI et des pays baltes ont tenté de jouer la carte de la double identité citoyenne des nouveaux Etats : dans les pays où les Russes constituent une part non négligeable de la population (Kazakhstan, Kirghizstan, Ukraine, Lettonie et Estonie), les associations ont appelé les nouveaux pouvoirs à considérer les Russes comme « nation constitutive de l'Etat » au même titre que la nation titulaire, afin de lui garantir les mêmes droits. Les stratégies identitaires ont toutefois évolué rapidement dans la seconde moitié des années 1990. Dans les nouveaux Etats, le processus d'ethnocratisation des administrations publiques, l'émigration des Russes les plus militants et la prise de conscience que

l'intégration ne passerait pas par un bras de fer avec les populations éponymes mais par l'acceptation de la nouvelle réalité nationale ont conduit nombre d'associations à revendiquer peu à peu le statut de minorité nationale et non plus celui de nation constituante. Par ailleurs, l'usage du terme de minorité dans les traités internationaux et sa reconnaissance par les institutions européennes ont obligé les activistes à user de cette terminologie lorsqu'ils militent en faveur d'une défense des Russes du proche-étranger par les institutions européennes, en particulier l'OSCE, le Conseil de l'Europe ou la Cour de justice européenne. L'entrée de cette référence européenne dans les logiques des activistes de la diaspora et leur prise de conscience de l'irréversibilité des processus en cours dans les nouveaux Etats ont donc conduit à un certain réajustement discursif.

Le terme de diaspora, très largement employé, en particulier dans les premières années de l'indépendance, suscite lui aussi des controverses importantes. Comme celui de minorité nationale, il est considéré comme discriminant puisqu'il implique un statut d'exclusion des nouvelles identités étatiques en construction. L'Institut des pays de la CEI et certains milieux associatifs ont ainsi dénoncé l'usage très répandu, en Russie même, du terme de diaspora : pour eux, ce sont les pouvoirs des nouveaux Etats qui cherchent à accentuer la « diasporisation » des Russes afin de faire de ces nationalités non titulaires des éléments étrangers à la république, et la Russie devrait se refuser à l'usage d'un tel terme. L'enjeu de ce dernier est pourtant ailleurs. Diaspora signifie, en grec, dispersion. Pour les militants de la cause russe ce terme reflète de manière incorrecte la réalité : une diaspora est une collectivité qui vit sur un territoire qui n'est pas celui de sa nation historique. Pour eux, les Russes du proche-étranger se trouvent bel et bien sur leur territoire historique, occupé par l'empire depuis plusieurs siècles. Par ailleurs, ils ne se sont pas dispersés en quittant leur Etat, c'est l'Etat lui-même qui s'est soudainement réduit et les a laissés hors des nouvelles frontières. Le terme de diaspora pourrait donc s'appliquer aux Russes qui ont émigré au XIX^e siècle et durant le régime soviétique, et qui ont bien fait la démarche, assumée ou forcée, de quitter le pays, mais non à ceux qui se sont retrouvés à l'étranger en 1991. Roger Brubaker parle quant à lui de « diasporas accidentelles » et évoque en effet la différence entre le « mouvement des peuples hors des frontières ; le mouvement des frontières hors des peuples »¹⁹.

Plusieurs chercheurs russes et occidentaux ont toutefois invité à un autre mode de réflexion sur la notion de diaspora appliquée aux Russes du proche-étranger²⁰. Outre le fait qu'historiquement, les Russes n'ont effectivement pas émigré hors des frontières de leur Etat, plusieurs éléments nécessaires à la définition d'une communauté en tant que diaspora ne semblent pas réunis, pour l'instant, dans le cas russe. En effet, peut être considérée comme diaspora une communauté qui dispose premièrement d'une conscience ethnique commune, deuxièmement d'institutions de solidarité donnant une réalité sociale et économique à cette communauté, troisièmement d'un lien spécifique avec le pays appréhendé comme la mère-patrie. Dans le cas russe, ces éléments sont en partie absents : le sentiment d'une unité

¹⁹ Voir l'article de R. Brubaker paru dans la revue *Diaspory*, n° 3, 2000, p. 7.

²⁰ R. Brubaker, *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996. Voir également les articles de N. Kosmarkaja parus dans *Diaspory*, n° 2, 2002, pp. 110-156, et *Diaspory*, n° 4, 2003, pp. 142-204.

ethnique est développé chez les activistes, qui sont les plus politisés et les plus radicaux, mais il est le plus souvent inexistant chez la majorité des Russes interrogés à l'occasion d'enquêtes sociologiques. Les communautés russes des différents pays ne disposent pas non plus réellement d'institutions de solidarité : les partis politiques spécifiquement russes, les associations de défense des droits des Russes et les clubs culturels n'ont qu'une faible influence sur la vie quotidienne des compatriotes, et sont souvent inconnus de la masse des personnes concernées, qui vivent, s'organisent ou émigrent en fonction de réseaux personnels ou professionnels, et non diasporiques.

Enfin, la reconnaissance de la Russie comme une mère-patrie est problématique. Ceux pour qui elle l'était vraiment et qui y avaient conservé des liens familiaux importants ont souvent réussi à y retourner dans les années 1990. Parmi ceux qui ont décidé de rester ou n'ont pu partir, certains se considèrent citoyens de la nouvelle entité étatique, n'ont plus de famille en Russie, n'y ont jamais vécu et supposent qu'ils ne pourront en rien y trouver leur place ; d'autres élaborent des stratégies de double loyauté identitaire (« je suis un Russe du Kazakhstan ») en espérant réussir, tant bien que mal, leur intégration dans le nouvel Etat en tant que représentant d'une minorité nationale ; certains ont des identités régionales fortes qui permettent d'éviter de prendre position sur la question (Russes de Crimée, d'Ouralsk ou de l'Altaï, qui insistent sur la « petite patrie » plus que sur la grande) ; de nombreux autres ont cru en la Russie puis, déçus par le peu d'intérêt qu'elle porte aux Russes de l'étranger, l'ont alors « démythifiée » en tant que patrie. Les quelques sondages effectués sur ces questions semblent en effet révéler que, quel que soit le pays de l'ex-URSS, seul un quart des Russes qui y vivent considèrent la Russie comme leur patrie : on voit donc que ces collectivités ne se sont pas pensées en tant que diaspora et que les loyautés citoyennes peuvent être multiples, même s'il est probable que, sur le long terme, une identité diasporique aille en se développant²¹.

Une des questions sous-jacentes à cette problématique est celle de la continuité, assumée ou non, entre l'Union soviétique et la Fédération de Russie. Sur le plan juridique international, la Russie se reconnaît et est reconnue en tant qu'Etat successeur de l'Empire tsariste et de l'URSS. Certains milieux militants pour les Russes du proche-étranger ont exigé, à de nombreuses reprises, que cette réalité juridique soit menée à terme et que la Russie offre sa citoyenneté à tous les anciens Soviétiques qui la demandent. Un tel discours, présent depuis les années 1990 au sein des milieux communistes ou chez de grandes figures nationalistes comme Sergeï Babourin, est évoqué, dans les années 2000, par Rodina ou par certains membres de Russie unie, le parti poutinien contribuant grandement, à l'heure actuelle, à la réhabilitation du régime soviétique. Mais ce sentiment n'est pas partagé au sein des milieux associatifs spécialisés dans la défense de la diaspora : le mouvement Rus' unie considère par exemple que tout projet de restauration symbolique de l'URSS sera nocif au peuple russe lui-même et que sa survie ethnique passe en partie par l'abandon du passé impérial. Par ailleurs, les enquêtes sociologiques²² montrent nettement que le sentiment

²¹ Voir par exemple l'article de N. Kosmarkaja paru dans la revue *Diaspory*, n° 1, 2004, pp. 148-184.

²² D. Laitin, *Identity in Formation. The Russian-speaking Populations in the Near Abroad*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

d'appartenance à l'URSS et la volonté de continuer à se définir comme Soviétique, très présents dans la première moitié des années 1990 chez les Russes du proche-étranger, ont commencé à diminuer et, d'ici quelques années, ne constitueront probablement plus un élément important de référence identitaire.

La définition juridique du compatriote

Les principaux débats terminologiques ont bien évidemment concerné le terme de compatriote, puisqu'il est celui qui fut finalement retenu par le pouvoir et institué légalement. Ce terme est censé être neutre, s'attacher à une définition civique et non ethnique de la nation, et sous-entend, en russe, une vision étatique et « masculine » de la patrie (le pays des pères) et non affective et « féminine » (*rodina*, le lieu où l'on est né, la filiation maternelle). La Déclaration des droits des compatriotes russiens adoptée le 30 janvier 1994 par le Congrès des communautés russes a donné le ton des futurs textes officiels puisque ceux-ci ont retenu une définition du compatriote en grande partie similaire. Selon elle, « tout individu vivant de manière permanente sur le territoire de l'URSS et étant citoyen de l'URSS s'il considère le russe comme sa langue maternelle (...), s'il se considère comme appartenant à la civilisation russe et n'a pas renoncé volontairement à cette citoyenneté, ainsi que les descendants de ces personnes »²³. Cette définition sera plus ou moins reprise par les textes officiels, mais la liste des droits liés à ce statut sera modifiée. La Déclaration affirme en effet le droit à « une patrie unifiée (...), à la préservation, la continuation et le développement de l'étatité russe (...), à l'usage de la langue russe en tant que langue officielle (...) au système scolaire national russe » ; et « la défense face aux actions pouvant être assimilées à un génocide ».

Dans les deux premiers textes officiels, « Sur les principales directions de la politique étatique de la Fédération envers les compatriotes vivant à l'étranger » du 11 août 1994, et la « Déclaration de soutien à la diaspora russe et de protection des compatriotes russiens » du 9 décembre 1995, la terminologie se précise, mais les droits du compatriote restent volontairement formulés de manière imprécise. L'usage du terme d'émigrant complexifie davantage la référence identitaire qui est sous-jacente, dans la mesure où le terme est traditionnellement réservé à ceux qui ont dû fuir les répressions soviétiques. « La Fédération russe considère comme diaspora russe tous les émigrants de l'URSS et de la Russie et leurs descendants directs (...) qui ne sont pas citoyens de la Fédération et qui reconnaissent un lien spirituel ou culturo-ethnique avec la Fédération ou l'un de ses sujets »²⁴.

Le choix de chaque individu de se considérer comme un compatriote russe est cependant présenté comme un « acte de libre volonté ». Le texte affirme que la Russie porte une responsabilité morale et politique de garantie des droits et libertés des compatriotes,

²³ La Déclaration est à consulter sur le site Internet : http://www.rau.su/observer/N18_94/18_21.htm

²⁴ http://www.businesspravo.ru/Docum/DocumShow_DocumID_35720.html

qu'elle s'engage à leur accorder une procédure simplifiée d'accèsion à la citoyenneté de la Fédération et doit collaborer à leur rapatriement, voire le financer en cas de discrimination dans les autres Etats.

Il faut attendre la loi du 24 mai 1999 « Sur la politique de la Fédération de Russie dans ses relations avec les compatriotes de l'étranger » pour trouver plus de précisions. Y sont considérés comme des compatriotes les citoyens de Russie vivant à l'étranger, les citoyens anciennement soviétiques ayant obtenu la citoyenneté d'un Etat postsoviétique, les émigrants historiques de Russie, et les descendants de toutes ces catégories. La législation reste donc confuse : elle mentionne les citoyens de Russie vivant à l'étranger et qui bénéficient en effet, au niveau du droit international, de la protection de leur Etat de tutelle comme tout citoyen expatrié. Elle fait également référence à des personnes ne relevant pas de sa juridiction, et ce sont bien évidemment ces derniers qui sont l'objet de tous les débats. Une autre ambiguïté concerne l'expression « à l'étranger » qui est systématiquement accolée au terme de compatriote. Si cette précision est nécessaire, c'est bien qu'il existe deux catégories de compatriotes : ceux vivant en Russie, et ceux vivant hors de Russie. Or les étrangers installés en Russie ne sont pas considérés comme des compatriotes, ce qui confirme que c'est bien le passeport, et non le lieu de résidence, qui définit le statut. Néanmoins, ce qui s'applique sur le territoire russe semble ne plus avoir de valeur à l'étranger, puisque le compatriote, une fois hors de Russie, n'est plus défini par sa citoyenneté mais par sa nationalité.

La loi de 1999 soulève de nombreux autres problèmes. Elle affirme par exemple que la Russie doit défendre les droits des compatriotes, évoque un « droit au retour » et s'engage à les faire bénéficier des mêmes droits que les citoyens de Russie lorsqu'ils se trouvent sur le territoire de la Fédération. Les compatriotes pourraient même, en théorie, recevoir un document prouvant leur appartenance à cette catégorie. Dans un même temps, la loi reconnaît que les droits des compatriotes ne sont que ceux garantis par les accords internationaux sur la question, et que la Russie respecte le principe de non-ingérence dans les affaires d'un autre Etat. Par ailleurs, les modalités du droit de séjour en Russie sont strictement les mêmes pour tous les citoyens de la CEI, qu'ils se déclarent compatriotes ou non. Le ministère de la Justice, quant à lui, s'est très nettement prononcé contre une telle définition, considérée comme contraire à la loi sur la citoyenneté : en droit international, aucun papier ayant valeur juridique ne peut être distribué à des non-citoyens. La Russie ne peut avoir sous sa juridiction des citoyens d'un autre pays. Or, selon les lectures possibles de ce texte, chaque ancien citoyen soviétique pourrait, s'il le voulait, se déclarer compatriote et réclamer un document le prouvant.

Ce texte très contradictoire a également suscité des réactions virulentes dans les milieux associatifs de défense des Russes du proche-étranger : tous ont crié à l'abandon de ses enfants par la mère-patrie et demandé une définition juridique plus précise du compatriote. Le pouvoir poursuit cependant une attitude ambiguë, essayant de satisfaire les groupes de pression favorables à la diaspora sans provoquer de levées de bouclier au niveau international. Plusieurs figures officielles ont alors pris parti pour une définition ajuridique du compatriote. Ainsi, en octobre 2001, au premier Congrès des compatriotes, Vladimir Poutine a donné le ton en affirmant que le « compatriote n'est pas une notion juridique mais une question de choix personnel, une question d'auto-identification, je dirais

même, plus précisément, une question d'autodéfinition spirituelle »²⁵. Le directeur du Département pour le travail avec les compatriotes de l'étranger, Alekseï Sitnin, les définit lui aussi comme « ceux qui parlent russe, s'intéressent à la culture russe et veulent garder des liens avec la Russie », sans les diviser « par citoyenneté ou nationalité, ce qui est secondaire »²⁶. Cette volonté officielle d'insister sur le caractère subjectif de la définition de soi a donc pour fonction de détourner la possibilité d'une définition juridique précise du compatriote, que la Russie, soucieuse de son image internationale et de ses relations avec les directions politiques des Etats de la CEI, ne peut se permettre de donner.

L'ethnicisation du débat : Russes ou Russiens ?

Un autre débat crucial lié à la définition du compatriote concerne l'adjectif russe qui accompagne bien souvent ce terme. L'enjeu est de savoir si le terme de compatriote englobe uniquement les Russes dits « ethniques » ou également les représentants d'une nationalité ayant une entité administrative en Russie, voire tous les anciens Soviétiques. Dès 1995, le Conseil des compatriotes fait le choix d'une définition civique et non ethnique, affirmant dans sa déclaration finale que : « sont reconnues comme compatriotes russiens toutes les personnes qui se considèrent comme telles et qui se rattachent aux peuples et nationalités n'ayant nulle part ailleurs qu'en Russie leur autodétermination nationale-étatique »²⁷.

Cette définition sera conservée dans les textes officiels et les lois : les représentants à l'étranger des peuples de Russie disposant d'une entité administrative autonome au sein de la Fédération sont reconnus comme des compatriotes russiens (peuples de la région Volga-Oural, peuples de Sibérie, peuples du Nord-Caucase, etc.), tandis que ceux ayant un Etat éponyme indépendant en sont exclus (Azéris, Kazakhs, Arméniens, etc.). Le terme est donc paradoxal : un citoyen azerbaïdjanais d'origine azérie peut par exemple entamer des démarches pour obtenir la citoyenneté de la Russie mais ne peut être considéré comme compatriote russe. Il semblerait alors, pour reprendre une terminologie franco-allemande, qu'un droit du sol s'applique à l'obtention de la citoyenneté (après cinq ans de travail légal en Russie) tandis qu'un droit du sang inavoué domine dans l'obtention du statut de compatriote (le fait de ne pas avoir d'entité nationale en Russie est rédhibitoire).

Par ailleurs, au-delà du discours officiel, cette définition civique du compatriote reste très discutée et n'est pas aussi unanime qu'il y paraît. En effet, la question de la nature nationale de la Fédération agite les milieux de la diaspora : la Russie est-elle l'Etat des seuls Russes ethniques, ce qui suppose qu'elle trouve une solution à la question des Russes de l'étranger, ou l'Etat de tous ceux qui y vivent ? Le pouvoir semble avoir clairement opté pour une définition civique et territoriale de la nation russe, mais les groupes de pression créés

²⁵ *Russkoe slovo*, n° 1, 2003, p. 12.

²⁶ *Lad*, n° 4, 2003, p. 8.

²⁷ *Ot S'ezda do Kongressa sootchestvennikov*, op. cit., p. 8.

autour de la question en ont une conception bien plus restreinte. Tous sous-entendent que plus la définition de la nation est large, plus il sera difficile de défendre les compatriotes et de les aider au retour. Les associations ne cachent donc pas leur préférence pour une lecture nationalement restreinte de la notion de compatriote.

Ainsi, le Congrès mondial des compatriotes russiens rattaché au gouvernement de Moscou affirme avoir pour but le renforcement des activités des associations de compatriotes « au nom de la préservation de l'identité ethnique, de la spécificité nationale, de l'héritage spirituel et culturel du peuple russe »²⁸, sans toutefois préciser quelle forme d'identité ethnique peut avoir le peuple d'un pays précisément vanté pour sa multiethnicité. En 2000, dans une lettre officielle adressée au ministre des Affaires de la Fédération et de la Politique nationale Aleksandr V. Blokhin, Zatulin a affirmé très clairement que son Institut s'engageait « pour la défense de la population russe », et non russe, dans les pays du proche-étranger. Les sites Internet de toutes les institutions diasporiques ne mentionnent que les activités d'associations russes à l'étranger et ne donnent jamais de nouvelles, par exemple, de la vie des centres culturels des Bouriates, Tchétchènes ou Bachkirs qui existent pourtant, eux aussi, dans les républiques voisines.

La question de savoir si le terme de compatriote englobe la communauté dite « des russophones » révèle également le degré d'ethnisation des discours. L'association Rus' unie affirme par exemple que l'usage du terme de russophones cherche en réalité à noyer les Russes dits ethniques dans une entité supra-ethnique. Konstantin Zatulin, de son côté, pense par exemple qu'un citoyen arménien de nationalité ukrainienne ne se sentant ni arménien ni ukrainien a le droit de se réclamer compatriote s'il est russophone et s'estime plus proche de la Russie que des nouveaux Etats. Dans un même temps, le directeur de l'Institut des pays de la CEI tient des propos bien plus ambigus en déclarant, lors de ses demandes de modification des lois portant sur le droit de circulation des étrangers en Russie, que « nos compatriotes citoyens de l'Etat dans lequel ils résident restent liés par le sang à la Russie où ils sont nés et où leurs ancêtres sont enterrés »²⁹. Il critique également ouvertement l'égalité de droit accordée juridiquement aux compatriotes : si un Tatar vivant aux Etats-Unis est considéré comme un compatriote sous prétexte que le Tatarstan est sujet de la Fédération, cela signifie, pour lui, que les Russes ethniques ne disposent d'aucun droit particulier vis-à-vis de leur pays.

D'autres ambiguïtés se retrouvent, par exemple, dans la bouche même du maire de Moscou Iouri Loujkov. S'exprimant lors de l'inauguration de la Maison moscovite des compatriotes, il définit « le verbe russe comme ce qui unit l'étranger russe de chaque pays et nous, citoyens de Russie, avec cet étranger russe. Ce processus d'unification nécessite une grande force car il est non seulement naturel mais également nécessaire et possible »³⁰. L'idée qu'il puisse également exister un « étranger russe », qui correspondrait pourtant à la définition officielle du compatriote russe, n'est jamais évoquée. Au vu d'une telle confusion entre Russe et Russe, il semble donc que la Russie ait pour mission de développer des liens spécifiques avec les seuls Russes ethniques de l'étranger et non avec

²⁸ On consultera le site Internet : <http://moskvaimir.mos.ru/dms/activity/support/news/3665.html>

²⁹ Voir *Materik*, n° 116, 1^{er} février 2005.

³⁰ <http://moskvaimir.mos.ru/dms/activity/mds/>

les autres groupes nationaux. On peut également s'interroger sur les références régulières faites par les associations de la diaspora au modèle tatar : selon elles, le Tatarstan aurait su s'organiser sur la question en créant le Congrès mondial des Tatars, un organisme relativement influent sur la stratégie de l'Etat tatar envers sa diaspora. L'invitation à suivre cet exemple laisse planer le doute sur les intentions de ses promoteurs : si la Russie est appelée à suivre le modèle du Tatarstan, c'est bien que tous deux gèrent leur propre communauté ethnique et non l'ensemble de leurs concitoyens.

Ces ambiguïtés sont en partie levées lorsqu'on s'interroge sur la question religieuse et son rôle dans la définition de l'identité des compatriotes. Ainsi, tous les leaders des associations de défense des Russes du proche-étranger affichent très publiquement leur orthodoxie. Des figures comme Zatulin prennent régulièrement la parole sur la question diasporique dans le cadre du très orthodoxe Concile national russe mondial. Il préside également la commission pour les droits de l'Homme à l'Assemblée interparlementaire de l'orthodoxie. Le site Internet de la Maison moscovite des compatriotes dispose d'une rubrique spécifique consacrée à l'orthodoxie, seule confession explicitement mentionnée, et la visite de Poutine au mont Athos, le 9 septembre 2005, a été présentée par les milieux associatifs de la diaspora comme la reconnaissance, par l'administration présidentielle, du lien intrinsèque entre diaspora russe et orthodoxie. Il faut également noter que tous les milieux concernés ont adopté ou soutenu, du début des années 1990 jusqu'à aujourd'hui, des programmes mentionnant leur refus d'accepter le « caractère divisé du peuple russe » sans jamais évoquer une possible division du peuple russe.

Tous les termes employés dans ces débats révèlent donc de fortes ambivalences dans la définition du terme « Russe ». De nombreuses associations ainsi que le Conseil des compatriotes ont même créé une nouvelle terminologie, celle de « Russiens ethniques ». Ils conjuguent ici deux termes traditionnellement opposés, puisque la notion de Russe est précisément censée être étatique : il n'existe pas de liens ethniques entre tous les peuples vivant en Russie. Ce terme sous-entend donc tous les peuples faisant partie de la Fédération, mais cette entité jusque-là unie par son appartenance citoyenne à la Russie est transformée en une entité ethnique : tous ceux qui sont installés hors de Russie mais qui appartiennent à une collectivité qui y vit sont inclus. « Nous déclarons la Fédération de Russie comme la métropole des Russiens ethniques, ne disposant nulle part ailleurs qu'en Russie de leur entité nationale-étatique »³¹.

La confusion terminologique est donc totale : comme souvent depuis le XIX^e siècle dans la réflexion russe sur l'identité nationale, les différentes modalités de définition de la nation se conjuguent afin d'aboutir à une vision la plus englobante possible : sont Russes tous les citoyens du pays, mais également tous les Russes « ethniques » vivant hors de ses frontières. Le critère est donc civique à l'intérieur du territoire, ethnique hors des frontières de la Fédération. Certaines associations en proposent une vision postimpériale : elles y ajoutent l'ensemble des ex-Soviétiques et tous ceux qui se réclament, d'une manière ou d'une autre, de la russité. Le président de la très officielle Commission gouvernementale interministérielle de travail avec les compatriotes, Sergeï Nikolaev, s'est par exemple plaint de la disparition de la mention de la nationalité sur les nouveaux passeports, affirmant qu'il

³¹ Publication de la déclaration du congrès fondateur des représentants de la Russkaja obchtchina hors de Russie, *Lad*, n° 7, 1995, p. 6.

sera dorénavant impossible de savoir « qui appartient aux peuples autochtones de Russie et qui n'y appartient pas »³². Il semble sous-entendre qu'il est par exemple inacceptable qu'un Tadjik ayant obtenu la citoyenneté russe dispose de plus de droits juridiques qu'un Russe ethnique citoyen d'un autre pays. C'est donc bien le lien ethnique, et non civique, qui prime dans cette approche.

Fortes de cette perception des intérêts nationaux, ces associations partagent la même volonté d'une reconnaissance juridique de la primauté des Russes ethniques face aux autres citoyens de Russie et sont une majorité à prendre parti pour les mouvements qui demandent une « nationalisation » de la Fédération. En effet, en Russie même, la place des Russes dans la structure étatique est largement discutée. Le statut fédéral du pays et les droits accordés aux entités nationales font réagir violemment les milieux nationalistes, qui interprètent cette situation comme une reproduction de l'expérience soviétique et dénoncent l'internationalisme de l'Etat russe contemporain : les républiques nationales autonomes de Russie ne reverseraient que peu d'impôts au centre alors que les régions peuplées de Russes seraient dépouillées de leurs richesses au profit des allogènes. Les milieux associatifs de la diaspora soutiennent donc les groupes de pression qui exigeaient que la Douma vote une loi conférant au peuple russe le statut de nation éponyme et constitutive de l'Etat. Le programme de Rus' unie se propose également de coordonner l'activité des associations de compatriotes à l'étranger ainsi que celle des associations culturelles russes installées en Russie, sous-entendant ainsi que, là aussi, les intérêts des Russes ethniques, en particulier des sujets nationaux de la Fédération, ne sont plus vraiment représentés par l'Etat et doivent être défendus par des associations spécifiques.

Cette volonté de réclamer des droits pour les compatriotes russiens tout en appelant à l'ethnisation des identités nationales se retrouve au cœur des logiques des deux fractions parlementaires Rodina. Sergeï Babourin et ses partisans sont eux aussi connus pour y être particulièrement sensibles. Son parti, Volonté nationale, stipule par exemple dans son programme « la reconnaissance constitutionnelle du statut de nation divisée pour le peuple russe, ayant droit à la réunification »³³. Au sein de cette même coalition, la présidente de la petite Union des réalistes, Nina B. Joukova (qui a quitté, en 2005, le parti de Babourin pour rester dans la fraction principale de Rodina), milite pour le droit des seuls Russes ethniques au statut de « compatriotes ». La loi sur le rapatriement proposée par l'Institut de l'intégration et de la diaspora et soutenue par plusieurs personnalités de Rodina a, elle aussi, pour but de garantir « la préservation du noyau national (ethnique) de la Russie, et prévenir toute assimilation des compatriotes »³⁴. Le vote de cette loi aurait donc constitué, pour ses partisans, « un acte national d'auto-affirmation de la Russie »³⁵ : bien que la Constitution déclare le pays pluriethnique, la Russie devrait être considérée comme un pays monoethnique, celui des Russes, et il serait temps que le pouvoir reconnaisse juridiquement cette situation en s'attachant au retour des seuls Russes ethniques dans leur patrie.

³² Cité par A. Dokoutchaeva dans un article paru dans la revue *Materik*, n° 122, 1^{er} mai 2005.

³³ <http://www.partia-nv.ru/programm.html>

³⁴ Voir la revue *Materik*, n° 122, 1^{er} mai 2005.

³⁵ *Ibid.*

La diffusion de la notion de « monde russe »

Tous les milieux concernés par la diaspora constatent aujourd'hui la difficulté à trouver une terminologie exacte qui convienne à toutes les parties, n'ait pas de sous-entendus politiques ou juridiques contradictoires et reste dans une logique de politiquement correct. C'est probablement la raison pour laquelle, au début de la décennie 2000, est apparue la nouvelle notion de « monde russe », qui a pour avantage d'être particulièrement imprécise. Les enjeux sous-tendus par l'usage de cette expression sont multiples. Elle permet par exemple de contourner la question juridique et l'impossibilité légale d'un statut de compatriote, qui conduirait à l'impossibilité sur le plan international, d'effacer l'enjeu de la dissociation entre une définition civique et ethnique de la russité, et de dépasser la non-coïncidence entre frontières étatiques et frontières ethnoculturelles afin d'évacuer la question de leur possible modification – un sujet tabou des régimes postsoviétiques.

Dans un premier temps, au début de la décennie 2000, cette notion a été développée par les milieux proches du maire de Moscou Iouri Loujkov, puis a été peu à peu reprise par le Conseil des compatriotes et l'ensemble des associations représentant les Russes de l'étranger. Vladimir Poutine a lui-même parlé, lors du Congrès mondial des compatriotes en 2001, de monde russe en le définissant comme une entité « s'étendant loin au-delà des frontières géographiques de la Russie et même des frontières de l'ethnos russe »³⁶. Les défenseurs de cette nouvelle terminologie sont partis d'un constat : afin de dynamiser la question des Russes de l'étranger, il faut trouver l'élément permettant de réunifier les diverses vagues d'émigration. Les Russes qui se sont retrouvés hors des frontières de Russie suite à la disparition de l'URSS en 1991 doivent donc être classés dans la même catégorie que les émigrants historiques qui ont quitté le pays depuis l'instauration du régime soviétique, et être rattachés, entre autres, au prestigieux exil de l'entre-deux-guerres.

« La notion de "monde russe" comprend les russophones et ceux orientés vers la culture russe, et s'étend loin des cadres ethniques. Le monde russe est le fruit d'une histoire russe complexe quand, par les vagues puissantes de l'émigration, des millions de sujets de l'Empire russe puis de citoyens de l'Union soviétique ont été expulsés du pays. Le monde russe unit toutes les couches de la diaspora russe du nouvel et de l'ancien étranger, n'a pas de caractère territorial ou politique, mais reflète une parenté spirituelle et culturelle »³⁷.

En créant une entité sans temporalité ni territorialité précises, la notion de monde russe offre donc la possibilité d'associer aux seuls Russes ethniques les autres peuples de Russie, ainsi que l'ensemble des russophones, terme vague permettant à chaque citoyen ex-soviétique, s'il le souhaite, de se présenter comme un compatriote. On notera par ailleurs que la notion de monde russe ne s'est pas trouvée concurrencée par celle de monde russe, bien qu'elle englobe tous les russophones qui ne seraient pas ethniquement

³⁶ *Russkoe slovo*, n° 1, 2003, p. 12.

³⁷ *Ibid.*, p. 18.

russe : leur assimilation à la culture russe signale bien leur entrée dans la russité et non la naissance d'une entité supra-ethnique. Un article diffusé sur le site Internet de la municipalité de Moscou définit ainsi le monde russe comme « un phénomène ethno-culturel unifiant des gens de différentes nationalités et confessions »³⁸, sans expliciter la contradiction apparente entre l'adjectif « ethnoculturel » et la référence à des « nationalités » diverses. L'auteur (anonyme) poursuit sa réflexion en stipulant que ce phénomène « inclut des représentants non seulement d'un groupe ethnique concret mais tous ceux qui se trouvent dans l'orbite de ladite culture », ce qui confirme l'idée que ce sont bien les Russes ethniques qui sont au cœur des discours, les autres peuples n'y étant qu'« en orbite ».

Cette terminologie permet donc de noyer le problème – bien trop politisé et trop délicat à gérer – des Russes présents dans les républiques de l'ex-URSS, en élargissant la réflexion à l'ensemble des diasporas russes, émigrées en Europe occidentale, aux Etats-Unis, au Canada ou en Israël depuis le XIX^e siècle, l'entre-deux-guerres ou la période contemporaine. Le but est de montrer aux Russes de la CEI les exemples américains, allemands, israéliens de communautés russes autonomes qui n'ont pas attendu l'aide de la mère-patrie pour s'organiser culturellement et réussir économiquement. Les appels au développement de relations plus équilibrées entre les deux Russie, celle de l'intérieur et celle de l'extérieur, sont aujourd'hui devenus légion : pour leurs partisans, ces rapports ne peuvent rester unilatéraux et relever de l'assistanat de Moscou en faveur des Russes de l'étranger, mais doivent être à double sens, la diaspora ayant elle aussi pour mission d'aider la Russie et de la représenter dans le reste du monde. Les lobbies de la diaspora ont même l'espoir, face à une aide étatique dérisoire, que le « lointain » ou « ancien » étranger russe s'investisse financièrement dans le soutien à la diaspora du « proche » ou « nouvel » étranger.

Une telle appréhension a cependant suscité des polémiques au sein même des milieux concernés. Nombre de représentants des Russes du proche-étranger se sont sentis discriminés par une telle réunification des deux diasporas. Selon eux, il est impossible d'assimiler les Russes partis volontairement de la mère-patrie, et particulièrement tous ceux composant l'émigration économique mafieuse contemporaine, et ceux qui, sans bouger de chez eux, ont soudain vu leur patrie se rétrécir et les abandonner à un autre Etat. Dès le premier Congrès mondial de 2001, plusieurs délégués avaient critiqué les organisateurs pour avoir donné trop d'importance aux Russes du lointain étranger : la Russie ne peut être considérée comme responsable de leurs choix individuels, tandis qu'elle est coupable d'abandon de ceux du proche-étranger, qui se trouvent dans une situation juridique et matérielle bien plus difficile nécessitant l'engagement direct de l'Etat.

L'apolitisme de la notion de monde russe semble néanmoins lui garantir un succès certain, comme en témoigne son usage par plusieurs ministres et par Poutine lui-même. La municipalité de Moscou a, elle aussi, très nettement fait le choix du « monde russe » et de ses implications, en particulier sur le plan économique. Ainsi, les institutions gérant la question diasporique au sein de la municipalité collaborent-elles régulièrement avec le Centre moscovite de coopération internationale et la Chambre de commerce et d'industrie de Moscou. Plusieurs conférences ont été spécifiquement consacrées à l'aspect économique de la question, par exemple celle intitulée « La diaspora de l'étranger, un potentiel économique pour la Russie », qui s'est tenue en juin 2004 et a réuni près de 200 hommes d'affaires russes de 24 pays du monde. Toutes ont noté l'importance des Russes et

³⁸ Article publié en 2004 sur le site Internet : <http://www.russiane.org/documents/analitics/59.html>

russophones dans les réseaux commerciaux postsoviétiques (la fonction publique ayant été ethnicisée dans les nouveaux Etats, les minorités se sont tournées vers le secteur privé). L'objectif premier de ces discours est bien évidemment de susciter des vocations de mécénat chez les entrepreneurs russes de l'étranger afin qu'ils prennent en main le développement de leur communauté, mais également qu'ils investissent en Russie ou soutiennent les communautés du proche-étranger. Le slogan, révélateur, de la municipalité sur cette question est donc devenu : « du soutien à la coopération ». Les références aux modèles arménien, chinois ou bien encore israélien (d'autant plus paradoxal, en ce qui concerne ce dernier, que l'on connaît les nombreux sous-entendus antisémites des milieux nationalistes russes) ont donc pris de l'ampleur : la diaspora est elle aussi dotée d'une mission, celle de venir participer au redressement de la mère-patrie.

L'enjeu de la notion de monde russe est donc de proposer une vision englobante de l'ensemble des soubresauts de l'histoire russe au XX^e siècle, en mettant paradoxalement au même niveau les drames nés de la naissance de l'Union soviétique (émigration due à la guerre civile) et ceux liés à sa disparition (des millions de Russes soudainement hors des frontières), voire en y ajoutant la tradition de l'émigration intellectuelle des libéraux fuyant le tsarisme au XIX^e siècle. Ce concept se trouve en osmose avec la tendance politique actuelle du régime poutinien, qui appelle à une réconciliation historique entre tsarisme, Union soviétique et système postsoviétique, et à la promotion d'une vision de la nation fondamentalement consensuelle et apaisante, éloignée de tout conflit idéologique. L'entité monde russe permet ainsi de détourner les revendications politiques des activistes vers une conception économique et culturelle des liens unissant la Fédération, le proche et le lointain étranger. Par ce biais, le monde russe offre la possibilité d'affirmer que, sur la scène internationale, la Russie est un Etat comme un autre, et de normaliser la question diasporique.

CONCLUSION

Cette analyse de la question des Russes du proche-étranger, telle qu'elle est perçue et traitée en Russie, invite à plusieurs conclusions. La première concerne les transformations qu'a connues la thématique depuis quinze ans : alors que, dans les premières années qui ont suivi la disparition de l'Union soviétique, la défense de la diaspora constituait l'un des leitmotivs des partis politiques nationalistes et/ou nostalgiques de l'URSS³⁹, elle a rapidement été reprise en main par le pouvoir dès la seconde moitié des années 1990. Cette évolution s'explique non seulement par une logique de concurrence interne au champ politique qui peut parfois conduire à une surenchère patriotique entre les partis de

³⁹ Les deux se sont rapidement fondus, mais la dissociation des origines reste importante car elle permet d'expliquer, par exemple, les points de vue plus orthodoxes ou plus laïcs de certains, ainsi que différents degrés d'ethnisation de la question.

gouvernement et l'opposition, mais également parce que la Fédération cherche aujourd'hui à s'assumer comme une puissance plus sereine, délivrée des tabous de l'ancienne puissance impériale qui dominaient les élites occidentalistes du début des années 1990. Nombreux sont ceux qui, dans les cercles du pouvoir, invitent le pays à prendre exemple sur l'Allemagne ou Israël, qui mènent ouvertement une politique de préférence nationale dans le domaine du retour des leurs dans la patrie.

L'institutionnalisation des associations de défense des droits des Russes a permis d'éviter la radicalisation trop extrême de ces mouvements en créant des mécanismes administratifs et juridiques qui donnent la possibilité aux activistes de s'exprimer légalement sur cette question, voire d'essayer d'influencer les décisions législatives en faveur de la diaspora. Elle a également offert au pouvoir la possibilité d'expérimenter de nouveaux types de relations avec des milieux que l'on présuppose favorables à la Russie, donc de jouer sur eux en termes de politique étrangère. A travers eux, les élites dirigeantes ont pu mesurer ce qui était admis ou non sur la scène internationale, au sein, par exemple, des structures de l'Union européenne lors de la condamnation des pays baltes pour leur accès trop restrictif à la citoyenneté. Le statut d'homme politique respectable dont bénéficient Konstantin Zatulin, Viktor Alksnis ou Dmitri Rogozin permet enfin de mesurer la diversité des discours considérés aujourd'hui comme politiquement corrects dans l'espace politique russe. Les revendications d'un droit de regard naturel de la Russie sur les pays voisins, le sentiment d'humiliation face à l'Occident et une conception ethniciste de l'identité russe constituent des poncifs de l'ensemble de ces discours, bien souvent prononcés dans l'enceinte de la Douma.

L'analyse terminologique que nous avons souhaité proposer ici révèle l'importance des débats identitaires qui ont lieu en Russie actuellement, autour des termes de Russe et de Russien, et dont on ne peut sous-évaluer les implications politiques de long terme. L'engagement de l'Etat en faveur d'une définition civique de l'identité nationale de la Fédération, affirmé par Boris Eltsine comme par Vladimir Poutine, ne va pas de soi, et suscite d'importantes résistances. Celles-ci peuvent aller des milieux nationalistes russes effrayés de voir ce qu'ils pensent être la russité noyée dans une définition supra-ethnique, aux mouvements de défense des peuples allogènes de la Fédération, qui se refusent bien souvent, eux aussi, à perdre la reconnaissance juridique de ce qu'ils considèrent être leur spécificité ethnique. Si l'ethnicisme clairement affirmé des associations de défense des Russes, et sous-entendu dans les législations concernant les compatriotes, peut être considéré comme politiquement problématique, le développement de la notion de monde russe (qui est également ethnicisée) et l'insistance du pouvoir central ou d'institutions locales influentes, telle la mairie de Moscou, est à noter : la volonté de fondre les enjeux du proche-étranger dans ceux du lointain-étranger, et de célébrer, sur un mode rhétorique mais néanmoins efficace, l'unité d'une Russie hors frontière qui engloberait également les Russes de 1991, semble nettement annoncer le choix, par les autorités, d'une définition économique et culturelle de la diaspora, et non plus politique. Ce choix peut alors être considéré comme l'annonce d'une normalisation de la question diasporique russe tout aussi bien au sein du pays que sur la scène internationale.

Bibliographie

- Principales sources secondaires :

Brubaker R., *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

De Tinguy A., *La grande migration. La Russie et les Russes depuis l'ouverture du rideau de fer*, Paris, Plon, 2004.

Flynn M., *Migrant Resettlement in the Russian Federation: Reconstructing "Homes" and "Homeland"*, Londres, Anthem, 2004.

Ingram A., « "A nation split into fragments": The Congress of Russian communities and Russian nationalist ideology », *Europe-Asia Studies*, Vol. 51, n° 4, 1999, pp. 687-704.

King C., Melvin N.J., *Nation Abroad. Diaspora Politics and International Relations in the Former Soviet Union*, Oxford, Westview Press, 2000.

Kolstoe P., *Russians in the Former Soviet Republics*, Londres, Hurst, 1995.

Kosmarskaja N., « Russkie diaspory: politicheskie mifologii i realii massovogo soznaniya », *Diaspory*, n° 2, 2002, pp. 110-156.

Kosmarskaja N., « Russkie diaspory-nauchnyj diskurs i nizovye vosprijatija », *Diaspory*, n° 4, 2003, pp. 142-204.

Kosmarskaja N., « Russkojazychnye blizhnego zarubezh'ja: diasporal'nyj proekt protiv avtohtonogo », *Diaspory*, n° 1, 2004, pp. 148-184.

Laitin D., *Identity in Formation. The Russian-speaking Populations in the Near Abroad*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

Laruelle M., Peyrouse S., *Les Russes du Kazakhstan. Identités nationales et nouveaux Etats dans l'espace postsoviétique*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2004.

Pilkington H., *Migration, Displacement and Identity in Post-Soviet Russia*, Londres-New York, Routledge, 1998.

Shlapentokh V. et al. (eds.), *The New Russian Diaspora*, Armonk, M.E. Sharpe, 1994.

- Périodiques :

Russkoe slovo (Le Verbe russe), mensuel.

Sojuznaja gazeta (La Gazette de l'Union), mensuel.

Vestnik foruma pereselencheskix organizacij (Les Nouvelles du forum des organisations de déplacés), mensuel.

- Publications de l'Institut de l'intégration et de la diaspora :

Itogovye materialy. Kongress sootchestvennikov prozhivajushchix za rubezhom (Matériaux finaux. Le Congrès des compatriotes vivant à l'étranger), Moscou, Drofa, 2001.

Ot S"ezda do kongressa sootchestvennikov (De la conférence au Congrès des compatriotes), Moscou, Institut Stran SNG, 2001.

- Sites Internet des institutions :

www.inrusem.spb.ru (Institut de « l'étranger russe » de Saint-Pétersbourg)

www.materik.ru (Institut de l'intégration et de la diaspora)

www.migrant.ru (Forum des organisations de déplacés)

www.mosds.ru (Maison moscovite des compatriotes)

www.moskvaimir.mos.ru/dms (Département des relations internationales de Moscou)

www.msrs.ru (Congrès international des compatriotes)

www.rau.su/observer (Congrès des communautés russes)

www.rusintercenter.ru (ministère des Affaires étrangères sur les compatriotes)

www.russedina.ru (association Rus' unie)

www.russiane.org (Mairie de Moscou sur la question des compatriotes)